Séance du 7 mars 1995, 19 h

Mot du président..... 4

LISTE D'INTERVENANTS

VILLE DE LACHENAIE
M. MARCEL THERRIEN..... 5

MME MANON DUFOUR..... 42

M. DANIEL DÉPATIE..... 73

M. PIERRE SYLVESTRE..... 89

VILLE DE LE GARDEUR
MM. GILLES LABBÉ ET MARIO PAUL-HUS..... 97

CLUB D'ORNITHOLOGIE DES MOULINS
MME MANON DUFOUR POUR M. JEAN-PIERRE FABIEN.. 144

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir, mesdames et messieurs. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement de Usine de triage Lachenaie. Alors, les séances se poursuivent dans le

cadre de l'audition des mémoires de personnes qui désirent faire part de leur point de vue à la Commission.

Comme je l'ai mentionné hier, suite à l'audition des mémoires, les personnes qui le désirent pourront se prévaloir d'un droit de rectification à la Commission. Pour se prévaloir de ce droit-là, il faut que vous vous adressiez à l'arrière de la salle à madame Monique Gélinas et j'appellerai les personnes, s'il y a lieu, qui ont demandé le droit de rectification, je les appellerai à la fin de la soirée.

Le droit de rectification consiste à corriger des faits erronés ou inexacts qui auraient pu être énoncés par des participants dans le cadre de leur mémoire ou de leur présentation. Ça ne constitue pas, par exemple, un désaccord sur un point de vue émis par un participant.

Alors, sur ce, je vous souhaite une bonne soirée. Et nous allons débuter la soirée avec monsieur Marcel Therrien de Ville de Lachenaie. Alors, j'invite monsieur Therrien à venir s'avancer. Bonsoir, monsieur. Je vous donne la parole.

M. MARCEL THERRIEN:

Merci.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:

Nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire. Bien entendu, la Commission a quelques questions à vous adresser. Dans votre avant-propos, vous mentionnez, monsieur Therrien:

> *"En conséquence, nous avons donc choisi la voie du partenariat avec UTL en [vous utilisez le mot] en s'assurant:*
> *1. Que par la qualité de son exploitation, le site ne ternisse pas l'image de qualité que s'est méritée Lachenaie au fil des ans."*

Est-ce que ça veut dire, ça, que la Ville fait à l'occasion ses propres inspections sur le site?

M. MARCEL THERRIEN:

Je peux vous dire que la Municipalité de Lachenaie va régulièrement sur le site, tant au niveau des entrepreneurs qui font la collecte chez nous que des inspecteurs de la Municipalité. Alors, régulièrement, on a eu des contremaîtres chez nous qui sont allés sur le site s'assurer, dans un premier temps, que c'était fait conforme et que l'entrepreneur qui faisait la collecte des vidanges chez nous, des déchets, avait des déchets qui provenaient seulement que de chez nous.

Et je peux vous dire qu'à l'occasion il s'est produit que, lors de ces vérifications-là, nous pouvions déterminer, compte tenu des matières qu'on

envoyait au site d'enfouissement, que les camions qui provenaient de Lachenaie n'avaient pas nécessairement des déchets qui provenaient uniquement de Lachenaie. Et ça, pour le savoir, il a fallu aller au site même pour le vérifier.

LE PRÉSIDENT:
Du côté municipal, est-ce que vous avez des réglementations particulières en matière de salubrité publique?

M. MARCEL THERRIEN:
En matière de salubrité publique, oui, mais pas en matière de site d'enfouissement. D'ailleurs, c'est le Québec qui doit, comme vous le savez, édicter ces règles-là.

LE PRÉSIDENT:
Par exemple concernant la salubrité des routes, par exemple les voies d'accès aux abords du site, est-ce que vous avez de la réglementation à cet effet-là?

M. MARCEL THERRIEN:
C'est une réglementation générale au niveau de la salubrité, soit des terrains privés, des terrains publics ou autres, mais il n'y a pas de réglementation spéciale pour les sites d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT:
D'accord, pas de règlement spécial. Je vous remercie.

Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Dans les avant-propos aussi, à peu près dans le même point, vous mentionnez que la population locale - une des exigences - soit sensibilisée à la problématique de la disposition des déchets et aux alternatives environnementales que l'on voudra bien privilégier en tant que société.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous parlez de la population locale ou de la population qui utilise le site?

M. MARCEL THERRIEN:
Nous, on a commencé par faire les démarches au niveau local. C'est bien évident, comme plusieurs personnes qui ont dû passer devant vous et comme plusieurs autres qui suivront, le fait de toujours enfouir n'est pas nécessairement la solution. Comme Québécois, on est un peuple de consommation et ce n'est pas demain la veille où on va arrêter de consommer. Donc, il y aura toujours des choses à se débarrasser, à jeter.

Ce qu'on a voulu faire avec ce principe-là, c'est de dire à notre population que: oui, il y a un site d'enfouissement chez nous; oui, vous pouvez

l'utiliser; mais oui, également, on peut limiter les apports qu'on amène à ce site-là. On a commencé par la Ville de Lachenaie, on a étendu ça par la suite - je dis "on" - la compagnie BFI, heureusement, a étendu ça au niveau de la MRC directement dans les écoles.

Je pense que s'il y a des habitudes à changer, c'est au niveau de la jeunesse d'aujourd'hui. Ce n'est pas qu'on a la tête trop dure au moment où on se parle, nous, les vieux, mais je pense que s'il y a une formation à faire, c'est au niveau des jeunes. Toutes les écoles de la Commission scolaire ont été sensibilisées, alors ça fait autant de parents qui l'ont été.

Et j'ai l'impression que tant et aussi longtemps qu'on va privilégier le recyclage, la récupération, la construction de centres de tri, effectivement on va avoir moins de matières à enfouir. Ça va donner une chance à tout le monde, je pense, de participer à un grand projet environnemental. C'est évident que les gens, s'ils ne se donnent pas la peine de faire de la récupération et du recyclage, c'est comme prêcher dans le désert.

Mais je pense que la démonstration vous a été faite qu'au-delà de mille quatre cents (1 400) ou mille sept cents (1 700) tonnes de matières recyclées a été fait à Lachenaie en 1992 à 94, donc sur deux (2) ans. Je pense qu'au niveau de la région et au niveau

du Québec, ça peut facilement être fait.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Plusieurs des citoyens de Lachenaie nous ont fait part hier que leurs efforts en matière de récupération et recyclage, ça devient comme une goutte d'eau dans ce qui s'en vient comme utilisateurs externes du site. Est-ce que vous ne croyez pas qu'il y a lieu que ces programmes de sensibilisation faits par des gens qui ont l'expertise soient étendus aux utilisateurs du site?

M. MARCEL THERRIEN:
Bien, ça serait un souhait, c'est bien sûr. Mais si on se dit: "Bien, ce qui a été fait dans la région, c'est une goutte d'eau, donc aussi bien pas rien faire", je n'aime pas tellement cette attitude-là. Je pense qu'il faut commencer quelque part. Si la MRC des Moulins a emboîté le pas là-dedans et puis, en plus, participe à une collecte des déchets domestiques dangereux - chez nous, c'est deux (2) fois par année, à Terrebonne également - je pense qu'il y a déjà une sensibilisation et puis il y a déjà une acceptation de la population de participer à ça.

Qu'on étende ce processus-là à toutes les régions du Québec, absolument, je suis parfaitement d'accord là-dessus. J'irais même plus loin. Le gouvernement du Québec devrait obliger les Municipalités à recycler, à faire la cueillette sélective.

Le gouvernement du Québec, à un moment donné, a obligé les Municipalités de cinq mille (5 000) et plus à se doter d'un corps policier, indépendamment si c'était la catastrophe financière d'une Municipalité. Je ne verrais pas pourquoi faire il ne donnerait pas le même mot d'ordre au niveau de la gestion des déchets. Là, on parle d'une générique des déchets qui aura probablement lieu à l'automne ou quelque part au printemps, mais d'ici ce temps-là on est dans la réalité, on est dans la vraie vie.

C'est indéniable que tout geste posé pour réduire le matériel à enfouir va être le bienvenu par tous les intervenants. Ça, c'est clair.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Dans l'historique du site, on peut lire à Résultat:

> *"On peut affirmer sans l'ombre d'un doute que le site actuel est l'un des plus sécuritaires au Québec."*

Est-ce qu'à la Municipalité de Lachenaie ou à la MRC des Moulins, vous vous êtes prêtés à un exercice de comparaison?

M. MARCEL THERRIEN:
L'exercice de comparaison qu'on a fait, c'est beaucoup avec les experts du ministère de l'Environnement. Je pense qu'au niveau d'environnement, le ministère de l'Environnement est, à mon niveau, le

summum de compétence, en tout cas à moins de preuve du contraire. Et au niveau d'une cassette que le Ministère a déjà produit sur les méthodes d'enfouissement, on peut voir sur cette cassette-là les étangs aérés pour le lixiviat de la Ville de Lachenaie - pas de la Ville, mais du site qui est à Lachenaie.

Alors, je présume que le Ministère n'aurait pas mis sur le marché une cassette expliquant les différentes méthodes et différents lieux où peut se faire l'enfouissement si ça n'avait pas été concluant.

D'autre part, je vous rappelle également que le rapport qui a été fait par le ministère de l'Environnement nous indique clairement que les rejets au niveau du site d'enfouissement de Lachenaie sont conformes. Ce n'est pas le maire de Lachenaie qui le dit là, c'est les gens de l'Environnement.

Alors, pour nous, les efforts qui se font là... je peux vous dire qu'on a regardé ce fameux rapport-là, il y a beaucoup de sites au Québec de juridiction municipale et de compétence municipale qui ne sont pas là du tout, ils sont en pleine déficience. Alors, chez nous, on n'en a pas. Tant mieux.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Toujours dans votre mémoire, aux impacts économiques du projet, on parle de redevances municipales, on parle aussi d'enfouissement gratuit, d'impact fiscal

de la fermeture du site, et des fonds et des compensations qui sont versés dans le fonds environnemental que UTL verse à votre Municipalité et à la MRC. Est-ce que vos citoyens sont informés de l'utilisation de ces fonds-là, d'où ils proviennent?

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A quoi ils sont affectés?

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Comment vous les informez?

M. MARCEL THERRIEN:
Les citoyens sont informés via le journal Le Chêne et via un sondage qu'on a fait parvenir à tous les citoyens dans lequel il était bien mentionné, à un moment donné, lorsqu'on a réduit la cueillette de déchets de deux (2) fois à une fois semaine, que c'était en fonction des argents qu'on avait reçus de UTL. La taxe de vidanges chez nous est de quarante-huit dollars (48 $), les gens savent fort bien pourquoi.

Alors, au niveau de l'enfouissement sanitaire chez

nous, les gens sont très bien informés de ce qui se passe. Il y aura toujours quelques personnes qui, pour une raison quelconque, voudront semer un genre de zizanie ou de controverse. Mais ça, il faut vivre avec ça. Mais, à partir du moment où Lachenaie devra aller vers un agrandissement, par exemple au niveau du changement de zonage - je l'ai dit hier à l'assemblée du Conseil devant des gens, des citoyens qui étaient là - il n'y a pas personne autre que les citoyens de Lachenaie qui vont se prononcer là-dessus.

C'est par voie de zonage, et les couleurs sont déjà annoncées. La journée qu'on aura une demande, les citoyens vont être rencontrés, quartier par quartier, uniquement sur ce sujet-là. Ce n'est pas compliqué. On a toujours agi comme ça à Lachenaie, puis ce n'est pas demain qu'on va changer parce qu'il y a un site d'enfouissement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, ces informations-là sont données à vos concitoyens de façon séquentielle par voie de publication dans les journaux.

M. MARCEL THERRIEN:
Toute la documentation que vous avez, que la Municipalité vous a fournie quant au vingt sous (20¢) la tonne, au cent cinquante mille dollars (150 000 $), toutes ces informations-là ont paru dans les journaux locaux, en plus de faire partie

d'une édition du Chêne de la Municipalité distribuée dans chaque foyer. Toutes ces informations-là, tous les citoyens les ont reçues, sans exception.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Justement, en parlant du vingt sous (20¢) la tonne métrique, on l'identifie pour compenser la perte d'évaluation potentielle due à l'existence d'un site d'enfouissement. Aussi, on ajoute un montant de huit mille cinq cent vingt-sept dollars et cinquante sous (8 527,50 $) par mois.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Ce huit mille cinq cent vingt-sept (8 527 $) là a été donné à la Municipalité pour compenser quoi? Quels étaient les points de compensation qui justifiaient ce montant mensuel?

M. MARCEL THERRIEN:
Alors, juste une rectification.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord.

M. MARCEL THERRIEN:
"Pour compenser la perte d'évaluation potentielle..."
- c'est très important -

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Oui.

M. MARCEL THERRIEN:

Ce n'est pas parce que la Ville de Lachenaie a un site d'enfouissement sur son territoire que le territoire est dévalué. Erreur! L'évaluation potentielle où l'extraction se fait, où l'enfouissement se fait.

Concernant votre deuxième question, le huit mille cinq cent vingt-sept et cinquante (8 527,50 $) par mois, les Municipalités de la MRC des Moulins, pour ceux qui ne seraient pas au courant, il y a déjà en 92... Peut-être 1989, 88, ou quelque part dans ce coin-là, lorsque BFI-UTL avait fait une demande d'augmenter ses tarifs au niveau de l'acceptation des déchets au site d'enfouissement, les Municipalités membres de la MRC avaient déposé une objection aux Affaires municipales s'objectant du haussement des tarifs, et ça par les tribunaux, les voies normales légales, et ces causes-là traînaient à la Cour depuis 1988. Ou, en tout cas, j'imagine, je ne voudrais pas aller trop loin dans les dates pour ne pas faire d'erreur.

En 1992, ce que les gens nous reprochaient à un moment donné, ils ont dit: "Lachenaie reçoit des vidanges de l'extérieur compte tenu qu'il charge moins cher que Miron." Ce n'était pas méchant non plus comme raisonnement, c'était vrai. C'est là que

j'ai dit à mes confrères des autres Municipalités: "Vous allez arrêter qu'on se tire dans le pied. On se bat contre UTL parce qu'on ne veut pas qu'il réaugmente ses taux, puis après ça on vient dire: "Bien, il y a bien des vidanges qui viennent à Lachenaie." Il faut être conscient là, il faut être consistant un peu avec nos actions.

Alors, l'entente qui est intervenue, c'est une entente que les Municipalités participantes de la MRC retiraient leur objection à la Commission municipale et se faisaient verser une redevance en lieu et place et une garantie de prix pour les années à venir, et également l'espace pour enfouir. Ça peut vous donner une idée dans quel contexte ça a été, pour cinq (5) ans.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Mais, quand on parle de perte d'évaluation potentielle, on parle de perte d'évaluation foncière?

M. MARCEL THERRIEN:
Évidemment, lorsqu'on a un site d'enfouissement, ça me surprendrait beaucoup qu'on puisse construire sur ce site-là avant une trentaine d'années, même si l'intention de la Municipalité n'était pas de construire là, mais c'était cette évaluation-là qu'on voulait remplacer là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Pensez-vous que toutes les compensations qui sont versées à vos citoyens, est-ce que vous pensez que ça vient, pour eux autres, amoindrir les impacts négatifs ou les inconforts qu'ils vivent avec le voisinage d'un lieu d'enfouissement sanitaire?

M. MARCEL THERRIEN:

Bon, le voisinage qu'on parle, on parle de deux (2) kilomètres, donc ce n'est pas un voisinage immédiat. Il y a une chose qui est sûre, et puis il ne faut pas se leurrer, il devra y avoir des gestes posés par UTL pour capter les biogaz - il ne faut pas se leurrer là-dessus là - et également faire du tri à la source, du tri à un centre de tri. Si ces in-citatifs-là ne sont pas faits, je n'ai pas l'impression que la population va acheter longtemps BFI, puis c'est normal aussi.

A partir du moment où on sait qu'il y a un problème, pas à l'opération, mais qu'il y a un problème au niveau de la senteur, il y a des gestes qui doivent être posés. Qu'on ait assez de matières pour capter ces gaz-là et qu'on ne le fasse pas, il ne faut pas s'attendre à ce que les citoyens soient favorables à votre projet.

Mais si on pose des gestes et si on nous permet de poser des gestes qui vont faire en sorte qu'il y aura captage, donc élimination des senteurs et qu'il y aura centre de tri, donc élimination d'une grande quantité de matières à enfouir, j'ai l'impression,

oui, que la population va être favorable à ça. Mais ça, on le verra au niveau du changement de zonage quand il arrivera une demande. Parce que là, actuellement, on n'est pas en changement de zonage.

Lorsqu'on a présenté le projet à la population en 1991, lors de l'aménagement du plan d'urbanisme, dans tous les secteurs les gens ont été visités et toutes les catégories de zonage ont été discutées avec eux autres, incluant l'enfouissement. Mais s'il n'y a pas de geste concret de fait au niveau des deux (2) choses que je vous ai dites tantôt, ce n'est pas évident que la population va avoir la même idée lorsqu'on viendra se représenter devant eux autres. Ce n'est pas évident.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Ma dernière question. Est-ce que vous avez eu beaucoup de plaintes à la Municipalité concernant les odeurs et notamment le voyagement des goélands?

M. MARCEL THERRIEN:
Pour être bien franc, non. Pour être bien franc, non. Je ne vous dis pas qu'au niveau des odeurs, ça n'existe pas. Il y a probablement certains couloirs qui en ont plus que d'autres, dépendamment de la pression atmosphérique, je n'en ai aucune idée. Mais ce que je vous dis, c'est que si jamais effectivement ça devenait une priorité au niveau des odeurs et que la compagnie ne fait rien, c'est évident qu'ils n'auront pas la compréhension des

gens bien, bien longtemps. C'est sûr.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et maintenant, pour les mouettes, vous n'avez pas eu de plainte particulière?

M. MARCEL THERRIEN:
Écoutez, personnellement, non. Il y a peut-être le fait que je demeure personnellement en bordure de la rivière où les mouettes sont en présence constante là. Non. Je ne vous dis pas que ça n'existe pas, parce qu'un site d'enfouissement j'imagine que, si McDonald peut attirer les mouettes, un site d'enfouissement peut les attirer drôlement aussi.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

M. MARCEL THERRIEN:
Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT:
Concernant la partie que vous mentionnez ici, Réglementation municipale - vous avez fait allusion à ça tout à l'heure - au sujet des éventuelles demandes d'extension dans la partie qui est non zonée déchets, si je comprends bien, vous dites que:

> *"Ce sont les Lachenois qui décideront s'ils souhaitent d'autres agrandissements du zonage permettant l'enfouissement*

sanitaire."

Est-ce qu'on doit entendre par là que vous allez faire comme un référendum?

M. MARCEL THERRIEN:

Non. A partir du moment où une demande de changement de zonage est adressée à la Municipalité, que ce soit dans quelque domaine que ce soit, construction ou n'importe quel domaine, la Municipalité doit présenter ce changement de zonage là à la population. Et il y a une procédure à l'intérieur de cette réglementation qui fait en sorte que les personnes, qui sont contre un projet, peuvent s'objecter en signant un registre.

Et pour un projet, un changement de zonage qui touche la Municipalité au complet, le nombre requis de signatures pour demander le retrait de cette demande de zonage là ou la tenue d'un référendum est de cinq cents (500). Et ce qu'on a dit aux gens - c'est que normalement, lors d'une assemblée du conseil, ces avis de motion là pour le changement de réglementation sont donnés - c'est que concernant le projet précis du site d'enfouissement, des rencontres de quartier par quartier vont être organisées.

Alors, les gens ne pourront pas dire: "On n'était pas au courant, on ne le savait pas." Ils vont être au courant de ce que la demande est, la position de

la Ville, et puis ils exprimeront leur position après.

LE PRÉSIDENT:
Si je comprends bien, vous allez faire des rencontres quartier par quartier et il va y avoir un registre qui va être ouvert.

M. MARCEL THERRIEN:
Absolument.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Dans le chapitre D), qui s'appelle Impact fiscal de la fermeture du site, vous dites, monsieur Therrien, que dans l'hypothèse que UTL cesserait d'exploiter le site actuel, la Ville de Lachenaie aurait un manque à gagner de X dollars.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que c'était vous, à l'époque, qui aviez négocié avec la compagnie lorsqu'il y a eu la vente du site? Est-ce que c'était vous qui étiez dans l'administration municipale qui a donné l'accord à ce que ce transfert soit fait?

M. MARCEL THERRIEN:
On ne peut pas donner d'accord de transfert. Je veux dire, au Québec, si quelqu'un veut acheter quelque chose, il l'achète, point final. Il a pas de permission...

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
D'accord. Mais il ne demande pas l'opinion de...

M. MARCEL THERRIEN:
Non.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que, dans l'entente dont vous avez parlé initialement, il ne devait pas y avoir la notion de l'espace réservé pour le site de Lachenaie?

M. MARCEL THERRIEN:
On a un espace réservé au niveau de la Municipalité.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
D'accord.

M. MARCEL THERRIEN:
Et il y a un espace réservé également au niveau de la MRC. Mais c'est sûr que si le site devait fermer, bien, ça ne tient plus ça, là. On ne peut pas demander à UTL de lui amener nos vidanges là, et puis lui aller les déposer quelque part ailleurs.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Mais est-ce que ça ne devait pas être un espace réservé, peu importe ce qui arrive, que ce soit réservé pour la Ville de Lachenaie?

M. MARCEL THERRIEN:
Actuellement, c'est le cas. Et actuellement pour nous, ce n'est pas une demande d'agrandissement, parce que l'espace est là, est zoné enfouissement, c'est une demande d'extension de permis. Parce que le terrain comme tel dont on parle, où on a un espace réservé, est actuellement zoné enfouissement et disponible. Maintenant, c'est évident que si le Ministère disait: "Non, on ne donne pas d'extension de permis", bien, c'est illusoire qu'on va pouvoir enfouir nos déchets là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et, ensuite, dans la section de Réglementation municipale, vous parlez qu'il y un schéma d'aménagement de la MRC qui incluait ces lots prévus pour l'enfouissement.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que ce schéma d'aménagement est approuvé par des élus municipaux des villes qui font partie?

M. MARCEL THERRIEN:

Il est approuvé par les élus municipaux des municipalités et, lorsqu'il est approuvé par les élus, les réglementations en vigueur dans chaque municipalité doivent concorder avec le schéma d'aménagement, donc doivent être conformes au schéma d'aménagement. Et ce schéma d'aménagement-là est transféré ensuite au gouvernement du Québec, chaque ministère doit réagir favorablement ou défavorablement, dont le ministère de l'Environnement, et il n'y a pas personne qui a réagi défavorablement au schéma d'aménagement.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Est-ce que cette MRC a aussi un comité qui se penche sur la question des déchets solides?

M. MARCEL THERRIEN:

Oui, on a un comité d'environnement qui est composé par des représentants de chaque Municipalité qui a trait à l'environnement, qui a trait au niveau des déchets, qui a trait également au niveau de l'herbe à poux, qui a trait également au niveau à un moment donné des collectes de déchets domestiques dangereux, qui a cessé parce que chaque Municipalité les a reprises à son compte au lieu de la MRC. On a un comité d'environnement là-dessus.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Donc, vous vous penchez également sur l'éventuelle

problématique qui peut résulter, disons, d'un éventuel transfert de gouvernement, de certains pouvoirs, mais sans que l'argent suive avec.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui, mais ça, on en reparlera un petit peu plus tard, si vous voulez, parce qu'on n'est pas contre la décentralisation de certaines choses du gouvernement, mais on a bien spécifié qu'on ne voulait pas revivre la réforme Ryan. S'il y a des transferts qui sont donnés aux Municipalités, les budgets devront être attachés avec. Mais, on n'a pas - en tout cas, pour l'instant - on n'a pas lieu de s'inquiéter, parce que le ministre Chevrette nous a bien dit qu'il n'y aurait pas de transfert sans argent. On ose espérer qu'il va tenir parole.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
J'aimerais revenir sur la notion d'espace réservé. Lorsqu'on regarde les scénarios d'enfouissement, par exemple si on prend le scénario faible, du point de vue de votre Municipalité par exemple, on peut s'apercevoir que l'espace réservé serait plus important, étant donné que le site serait opéré par exemple de l'ordre d'une dizaine d'années. Dans le cas du scénario fort, l'exploitation du site pourrait être limitée à quatre (4) ans. Donc, ça a un impact très fort à ce moment-là sur la notion

d'espace réservé.

Ma question est la suivante. Quel espace réservé préférez-vous, celui du scénario fort ou celui du scénario faible?

M. MARCEL THERRIEN:
Écoutez, nous, on pense - peut-être à tort, mais en tout cas ça restera à m'être démontré - qu'éventuellement la population va être beaucoup plus portée vers le recyclage et la récupération que l'enfouissement. Du moins, on l'espère. On aurait tenu des propos semblables il y a une quinzaine d'années, les gens auraient sûrement ri d'une remarque semblable, mais je pense que depuis quelques années ce mouvement-là est à la mode, si on peut dire.

Si on disait: "Bien, écoutez, il n'y a rien qui se fait au niveau de la récupération, il n'y a absolument rien qui se fait au niveau du recyclage, puis tout doit être enfoui", bien, comme on est des citoyens, nous, consommateurs, je n'ai pas l'impression que s'il n'y a pas de règlement, s'il n'y a pas de loi qui nous oblige à le faire, qu'on va être assez disciplinés pour le faire.

Alors, si vous me demandez: est-ce qu'on privilégie le scénario fort ou le scénario faible, je peux vous dire: le scénario fort. Puis le scénario fort, j'aimerais qu'il arrive demain matin, en commençant

par les gens qui s'autodisciplinent au niveau de la récupération.

LE PRÉSIDENT:

Parce que, par exemple, si vous implantez ou la MRC implante une aire de compostage de résidus verts par exemple, est-ce que vous allez trouver ça acceptable et tolérable que les autres Municipalités clientes qui vont chez UTL ne fassent pas la même chose simultanément à vos efforts?

M. MARCEL THERRIEN:

Voulez-vous répéter votre question?

LE PRÉSIDENT:

Bon. Par exemple, sur le territoire de la MRC, on implante par exemple une aire de compostage de résidus verts, donc feuilles et gazon.

M. MARCEL THERRIEN:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous allez considérer ça acceptable que les autres Municipalités qui sont également clientes, qui sont de l'extérieur de la MRC par exemple, ne fassent pas de même et que, elles, elles envoient des déchets verts au site d'enfouissement sanitaire?

M. MARCEL THERRIEN:

Bien, c'est ce que je vous disais tantôt. On doit se fier sur la bonne volonté des gens. S'il n'y a pas personne qui fait quoi que ce soit au niveau de l'environnement, c'est évident qu'on est en problème. Mais on regarde ce qui se passe - comme je me plais à le répéter - lorsque le gouvernement a décidé que les villes de cinq mille (5 000), ça prenait un corps de police, ils ne vous ont pas demandé si vous aviez les moyens de le payer, ils vous ont obligé à le faire.

Je pense que si jamais on arrivait devant une conclusion où une région donnée pose des gestes au niveau de l'environnement et qu'une autre région à côté qui va participer à la vie active d'un site d'enfouissement ailleurs que chez eux se dit: "Bien, nous autres, c'est pas tellement nécessaire, on a de la place, puis on a de l'argent, on paiera le prix que ça voudra", bien, ce n'est pas évident que c'est la bonne solution. C'est pour ça que je vous dis que dans ce sens-là, le gouvernement devrait intervenir et dire: "Bon, bien, à partir de telle date, c'est ça."

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En première partie d'audience, il nous a été mentionné qu'il était probable qu'un hôpital s'implante à Lachenaie. Cet hôpital-là, est-ce qu'il

était identifié dans le plan directeur d'aménagement?

M. MARCEL THERRIEN:

Non. Ce qui était prévu dans le plan directeur d'aménagement du secteur, c'était un projet structurant. Un projet structurant, ça peut dire centre d'achats, ça peut dire hôpital, ça peut dire Cégep, ça peut dire Cégep et hôpital - on serait bien contents - ça veut dire tout ça.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Parce qu'à ce moment-là ma seconde question était: est-ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis des réserves à l'effet d'une construction potentielle d'un hôpital à proximité d'un lieu d'enfouissement sanitaire?

M. MARCEL THERRIEN:

Non, il n'y a aucune réserve d'émise. Si on se réfère à la loi sur l'emplacement des sites d'enfouissement sanitaire, il était prévu à l'époque qu'aucune résidence ne pouvait être construite à moins de trois cents (300) pieds d'un site d'enfouissement. Et dans l'avant-projet de loi, pour la refonte du projet de loi, c'est complètement disparu, ça. Alors, là, on parle d'un site qui est tout de même situé à un kilomètre et demi (1½), deux (2) kilomètres. Ça fait qu'à un moment donné, là...

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

L'emplacement projeté de l'hôpital, vous dites qu'il est à un ou deux (2) kilomètres?

M. MARCEL THERRIEN:
A peu près, oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, cet hôpital-là, son implantation était prévue où? Est-ce que vous pouvez nous le situer un peu?

M. MARCEL THERRIEN:
40 / 640, côté sud de l'autoroute 640, côté ouest de l'autoroute 40.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, ça donne, ça, environ un ou deux (2) kilomètres.

M. MARCEL THERRIEN:
A peu près, oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

M. MARCEL THERRIEN:
Ça me fait plaisir, madame.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je voulais vous demander également, étant donné que vous avez sur votre territoire un site qui dessert également plusieurs Municipalités avoisinantes, est-

ce que vous ne croyez pas qu'il devrait y avoir un comité de concertation qui va inclure également les Villes qui utilisent le site sur votre territoire?

M. MARCEL THERRIEN:
Concertation pour faire quoi, madame?

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Concertation pour se pencher sur les effets que ce site peut causer sur votre territoire, par exemple. Ou faire un partenariat entre la compagnie UTL, vous avez dit que c'était un partenariat avec UTL Municipalité, est-ce que ça ne devrait pas s'étendre aux utilisateurs du site également?

M. MARCEL THERRIEN:
Je ne peux pas répondre à votre question, madame, je ne suis pas propriétaire du site d'enfouissement. Je ne peux pas répondre au nom des propriétaires là. Au niveau d'un partenariat avec des intervenants municipaux à l'intérieur d'une régie, ça se fait. Mais là, c'est un territoire privé, c'est un site privé, on ne peut pas intervenir et puis dire au propriétaire: "On vous impose Jos Bleau et puis Jos Bleau de telle Municipalité régionale de comté." Si jamais la compagnie disait: "On aimerait avoir un comité aviseur composé de gens de Villes que nous desservons", pas de problème, je suis ouvert à ça, moi. Mais là, je ne vais pas dire à BFI: "Bien, écoute, c'est ça qu'on veut."

Mais je pense que ça pourrait avoir un certain impact. Dans quel côté? Je vais prendre les Municipalités à l'ouest du site, les Municipalités régionales de comtés à l'ouest du site, ça me surprendrait qu'elles demandent des rectifications aux odeurs, elles ne les ont pas. Au niveau des prix? Je ne voudrais surtout pas qu'ils gèlent les prix.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Mais vous, comme représentant des citoyens de Lachenaie, est-ce que ça ne serait pas intéressant d'avoir des contacts étroits avec les gens qui utilisent le site sur votre territoire?

M. MARCEL THERRIEN:
Personnellement, je vous dis je n'ai aucune objection à ça.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Monsieur le maire, s'il y avait des citoyens de votre municipalité qui vous informaient qu'ils sont intéressés à participer à un comité de vigilance et à un comité de surveillance, en collaboration avec les gens de chez UTL, est-ce que vous seriez porteur de ce dossier-là auprès de l'industriel visé?

M. MARCEL THERRIEN:
Je peux vous dire qu'en 1992, 92-93, on a effectivement demandé à des citoyens lors d'un sondage s'ils étaient intéressés à faire partie d'un comité

environnemental. Et ce comité-là va être mis sur pied. Alors, le souhait que vous préconisez va être comblé, madame. Mais pas uniquement pour UTL, là. Un comité environnemental va toucher tout l'aspect environnemental qu'une municipalité peut avoir. Ça ne sera pas un comité juste pour UTL.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Oui, mais si spécifiquement vos gens vous disaient: "Bon, c'est un projet majeur qui est dans notre région et on aimerait qu'un comité de vigilance ou de suivi des opérations soit effectué, on voudrait être au courant, on voudrait participer", est-ce que vous seriez porteur de cette...

M. MARCEL THERRIEN:
Comme je vous ai dit, à l'intérieur d'un comité environnemental municipal, oui. Les gens devront travailler à l'intérieur de ce comité-là sur différents aspects de ce qui touche l'environnement dans une ville, incluant un site d'enfouissement. Alors, s'il y a des gens qui sont plus versés en enfouissement sanitaire et qui veulent prendre charge d'un dossier semblable à l'intérieur d'un comité municipal, je n'ai pas d'objection à ça, on le fait régulièrement, nous. On implique même des employés municipaux dans des comités à saveur organisme sans but lucratif. Alors, on n'est pas allergique à ça, au contraire.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Vous avez parlé que la création de ce comité-là, elle est prochaine.

M. MARCEL THERRIEN:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
C'est quoi l'échéancier qui est visé?

M. MARCEL THERRIEN:
L'échéancier, nous avions dit à l'époque - et c'était un engagement de la campagne électorale - que ça se mettrait en branle durant le mandat qu'on vit et on va le donner comme les autres promesses qu'on a faites, qu'on a réalisées, on va le mettre en branle durant cette période-ci, madame.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

M. MARCEL THERRIEN:
Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT:
Néanmoins, si j'ai bien compris concernant le comité environnemental, c'est que les citoyens pourront quand même établir leurs priorités sur les aspects environnementaux.

M. MARCEL THERRIEN:
Absolument.

LE PRÉSIDENT:
On s'entend bien là-dessus. Je vous remercie. Alors, de mon côté également, ça allait pour les questions, ça fait que nous vous remercions de l'échange que nous avons eu avec vous, et nous allons prendre en compte votre mémoire lors de l'analyse qu'on va en faire. Je vous remercie.

M. MARCEL THERRIEN:
Je vous remercie, monsieur le président, mesdames.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous allons passer à notre prochain intervenant. On m'informe que du côté du Club d'ornithologie des Moulins, on m'informe qu'on a accepté d'interchanger avec madame Manon Dufour qui était prévue aux alentours de 10 h. Alors, j'invite madame Dufour. Alors, si j'ai bien compris, madame Dufour, vous allez nous présenter votre mémoire qui était originalement de vous, si j'ai bien compris?

MME MANON DUFOUR:
Oui, c'est ça, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Alors, nous vous donnons la parole.

MME MANON DUFOUR:
Premièrement, je voudrais dire que moi, UTL, je suis

allergique à ce mot-là, alors dans mon mémoire vous allez voir BFI. Alors, je vous remercie de nous avoir donné la chance de s'exprimer. Je suis contente qu'on ait le temps suffisant pour s'exprimer aussi en deuxième partie d'audience, parce que c'est un moment fondamental que chacun puisse venir déposer son mémoire.

Alors, si je commence par l'historique un petit peu, ce n'est pas l'historique comme tout le monde le fait, c'est plutôt l'historique un peu de comment est-ce que BFI est rentrée dans ma vie.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

MME MANON DUFOUR:
Ce rapport-là, je n'en ai qu'une seule copie, peut-être que vous pouvez en obtenir une de Serrener. Mais si vous ne pouvez pas, je vais vous remettre la mienne, que vous pourrez sûrement faire photocopier. Mais vous comprenez, l'épaisseur de la brique, je ne pouvais pas le faire.

LE PRÉSIDENT:
Vous pourrez nous donner la référence exacte du document et on pourra y référer.

MME MANON DUFOUR:
Vous la trouvez dans le mémoire, en bas ici, dans les notes... Je m'excuse. Probablement à la...

LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est plus loin, je pense que c'est en page 5.

MME MANON DUFOUR:

C'est ça, c'est un petit peu plus loin. C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Ça va, je vous remercie.

MME MANON DUFOUR:

Alors, on peut lire dans ce document-là, au point 3.6.1.2, sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie... Ah! oui - pour question de précision, pour ceux peut-être qui le savent pas - ceux qui ont fait l'étude pour BFI, c'est aussi la compagnie Serrener. Donc, vous allez voir que dépendamment du client, puisque cette étude-là a été faite pour A court d'eau et non pas pour BFI, on ne retrouve pas tout à fait les mêmes recommandations.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

J'ai eu l'occasion de vous démontrer que même les conseillers ne recevaient pas leur courrier concernant BFI, en première partie d'audience, quand je vous ai dit que j'avais envoyé une lettre d'invitation aux maires des Villes ainsi qu'aux conseillers, et les conseillers ne l'avaient pas reçue.

Et je tiens à souligner que, hier, il y a une

personne qui est venue vous dire aussi - qui était conseillère - qu'elle n'avait pas reçu la lettre de monsieur Viens. Alors, pourquoi est-ce que le courrier ne se rend pas?

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MéMOIRE)

Et je tiens maintenant à vous référer au volume 2 de la première partie des audiences, quand je pose une question et que je demande justement l'apport économique. Je dis qu'on m'a toujours chanté que l'apport économique, c'était important et monsieur Therrien répond, et je cite:

> *"Un apport économique important, non. Un apport sécurisant, oui. On va vous donner les montants que ça rapporte à la Ville de Lachenaie versus le budget municipal. C'est probablement pas aussi important que vous le pensez."*

Qu'est-ce qu'il disait tantôt, il y a quelques minutes? Il disait: "Aie! sept cent mille dollars (700 000 $)!". Il faudrait tenir juste un discours, peut-être que les citoyens seraient moins mélangés, et puis ils pourraient se présenter justement quand il y a des audiences, ils pourraient faire confiance en quelqu'un.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Il faut faire attention aussi côté agrandissement,

parce que quand on parle d'agrandissement, quand monsieur Therrien a écrit dans Le Chêne que les citoyens pourraient se prononcer lors d'agrandissements, il a juste oublié qu'il y aurait combien d'agrandissements entre le moment où il publiait ça et le moment où toute la zone enfouissement allait être pleine. Donc, on a fait croire aux citoyens, en fait, en omettant de donner des renseignements, que la zone actuelle qui était là, on allait l'agrandir seulement avec l'accord des citoyens. On n'a peut-être pas menti, mais on n'a pas dit toute la vérité.

Parce que maintenant il y en a une demande d'agrandissement, puis ils peuvent agrandir. Puis il va y en avoir une autre et une autre, et puis ils vont pouvoir agrandir. Ils vont pouvoir prendre tout le secteur zoné enfouissement, sans que les citoyens aient à dire leur mot.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Juste avant les recommandations et la conclusions, j'aimerais ajouter des choses. Quand je vois qu'avec Mobius, on dit qu'on fait de la sensibilisation, on fait de la sensibilisation auprès des enfants, à la Ville de Laval on nous a dit la même chose, encore de la sensibilisation et encore auprès des enfants, moi, je dis: "Ça va faire. C'est assez". C'est nos déchets. Ce n'est pas les déchets de nos enfants. C'est à nous autres, ça, c'est les adultes qu'il faut sensibiliser. C'est les dirigeants

d'aujourd'hui qu'il faut sensibiliser. Remettre le problème à demain, ça va faire.

Dire qu'on a un site d'enfouissement qui est le premier, bien, dans ma tête à moi, étant donné que c'est encore de l'enfouissement pêle-mêle, c'est le premier des dinosaures.

Puis j'ai mal au coeur d'entendre que pour planter des fleurs, pour être capables de faire ce que d'autres Villes font sans recevoir de subvention quelconque, on a absolument besoin des sept cent mille dollars (700 000 $) de BFI pour le réinvestir dans l'environnement. Pourquoi pas avoir la pègre pour payer notre police?

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que quand on est d'accord avec l'implantation d'une gestion privée des déchets, on doit être d'accord à ce que celle-ci, puisqu'elle est privée, cherche à faire des profits, donc à n'importe quel prix, à n'importe quelle condition. Ils vont vouloir faire des profits, donc aller chercher de la clientèle, donc on dit: "Si on dit oui au privé, on dit oui à l'importation."

J'ai pu trouver à l'arrière des documents qui avaient été déposés. Le BAPE a demandé les contrats que BFI et Lachenaie, Terrebonne, La Plaine, Mascouche avaient. Je n'ai pas trouvé ceux de Terrebonne. J'ai vu que La Plaine non plus n'avait

rien déposé. Par contre, j'ai mis la main sur le document de Mascouche et, comme je ne suis pas une experte, il y a des choses que... je sais que la période de questions est passée, mais j'aimerais bien comprendre ce que ça veut dire quand je lis au point 14:

> *"La Ville et la compagnie s'engagent encore à ne poser aucun geste, à inciter aucune procédure et à n'intervenir d'aucune façon dans aucun débat juridique devant quelque tribunal ou tribunal administratif que ce soit qui aurait pour but de soutenir la fixation du prix établi...".*

Comment ça se fait que dans un contrat, on voit si souvent que ça que les Villes s'engagent à ne pas intervenir? C'est peut-être pour ça qu'ils ne répondent plus quand on les appelle.

Je vois que la Ville de Lachenaie a déposé quelque chose d'une page, alors que Mascouche a un vrai contrat de onze (11) pages. Lachenaie envoie quelque chose qui est daté du 17 décembre 91, puis dans Le Chêne de février 92 elle dit qu'elle est en train de négocier avec BFI. Il manque des papiers quelque part.

J'ai vu qu'il y avait aussi un genre de faux débat qui s'installait autour des résidus verts. Le gazon là, pourquoi chercher des techniques à n'en plus finir pour gérer le gazon? La place du gazon, c'est sur le gazon. On utilise des produits chimiques pour

engraisser nos terrains, c'est une source de pollution tellement importante, puis on envoie notre gazon dans les sites d'enfouissement. Le gazon, quand il se décompose, apporte tout ce qu'il faut à la terre. Puis si vous avez une bonne terre, l'intérêt, c'est le gazon. Puis, de toute façon, ça garde l'humidité. Ça a tout ce qu'il y a de bon. On cherche des méthodes coûteuses, on cherche des choses alors que souvent les solutions sont dans la simplicité.

Je vois aussi que la Ville de Laval dit que, finalement, ils ne peuvent pas arriver à plus que 50 % de récupération. Bien, ça, c'est ça l'expression "être barré à 50", ça doit être ça. Là encore, on s'adresse à des enfants.

Puis je sais que vous avez dit, monsieur le président, que vous n'étiez pas familier avec la ville de Laval. J'ai grandi pendant vingt (20) ans à Laval, j'ai demeuré treize (13) ans dans le secteur Val-des-Arbres où on a implanté le fameux projet de cueillette sélective pilote à Laval. Je peux vous dire une chose. C'est que si on se fie sur les enfants des écoles pour faire la promotion dans ces quartiers-là, les enfants du quartier Val-des-Arbres, ils ont trente-quatre (34) ans. C'est nous autres, c'est nos parents qui restent là. C'est toutes des personnes qui n'ont pas d'enfant qui restent dans le quartier Val-des-Arbres, ou presque. Il y en a quelques-uns qui ont vendu leur propriété.

mais ce n'est pas la façon d'aller sensibiliser dans cette ville-là. Le slogan de Laval, c'est: "La ville de l'avenir", ils n'ont pas les technologies de l'avenir à mon avis.

Oui, on est allé manifester notre opposition à l'incinérateur de la RIGDIM. La RIGDIM proposait un incinérateur monstrueux qui faisait en sorte qu'on ne pouvait pas réduire les volumes et que Montréal, pour faire vivre son incinérateur, aurait été obligée d'importer. Puis on n'avait pas tort de s'opposer à ça puisque justement le BAPE est arrivé aussi à la conclusion que cet incinérateur-là était trop gros et qu'il venait à l'encontre de la gestion écologique des déchets.

Quand on a voulu intervenir sur les pluies acides et qu'on a vu que ça devenait critique, ça a été vite. Quand on a voulu intervenir sur les CFC, et puis qu'on a dit que ça allait prendre des années, mais quand on a vu que là, oups! on va avoir des cancers, on va avoir un réchauffement de la planète, oups! il n'y en avait plus de CFC. Qu'est-ce qu'on attend pour réagir au niveau des déchets? Je pense qu'il y a trop d'argent autour des déchets, d'argent de l'entreprise évidemment.

Alors, je vais continuer à la section des recommandations.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

On vous a dit tantôt qu'il y aurait un comité d'environnement, on l'a entendu aussi en 1992. Ce n'est pas si dur que ça créer un comité d'environnement. Et là aussi j'insiste, c'est un comité d'environnement, non pas nommé par les élus, mais nommé par la population elle-même, élu entre eux, et aussi un comité d'environnement qui pourrait être là et assister à toutes les prises de décision, à tous les niveaux.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions pour votre mémoire. Bien entendu, nous avons quelques questions à vous adresser. J'enchaînerais tout de suite sur la partie Équité sociale, en page 9 de votre mémoire, où est-ce qu'on mentionne: "Le traitement des dossiers un à un pourrait..." - vous avez cité un passage du rapport de médiation - et vous dites ensuite de ça:

> *"Ma principale inquiétude à ce que ce projet soit évalué avant qu'il y ait eu des audiences générique sur la gestion des déchets.*

Pour vous, est-ce que ça peut être faisable que, dans un éventuel décret du gouvernement, le gouvernement pourrait spécifier, faire des

spécifications, du style que les conditions de réalisation du projet sont subordonnées aux conclusions d'une éventuelle audience générique sur les déchets, quelque chose comme ça? Est-ce que ça peut être un moyen pour vous de faire face à votre principale inquiétude?

MME MANON DUFOUR:
Ma principale inquiétude, c'est que je ne suis absolument pas calée en droit puis je vois que les grosses entreprises réussissent toujours à passer à côté des lois. Donc, suite aux audiences génériques, s'il y avait des décisions de prises, il va falloir quelque part qu'elles soient rétroactives si justement ça pouvait nuire à ce qui existe.

LE PRÉSIDENT:
Donc, une forme de rétroactivité?

MME MANON DUFOUR:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Ensuite de ça, j'en aurais une autre. C'est au début de vos recommandations, il y a une partie où vous faites allusion:

> *"... de souligner que la façon dont je vois le lavage de cerveau fait à cinq (5) professeurs qui en sont venus à douter de la provenance des questions des enfants en première partie de l'audience..."*

Pourriez-vous expliciter un petit peu plus le contexte?

MME MANON DUFOUR:

Oui. Quand on a présenté les questions des enfants, il y a madame Cormier qui est venue dire que ça ne lui semblait pas vraiment - dans ses propos, en tout cas, j'ai cru comprendre - les questions qu'elle avait l'habitude d'entendre venant des enfants, donc qu'elle en doutait. Et puis, aussi, j'ai pu prendre connaissance de ce que les professeurs ont répondu. Et les professeurs qui ont justement aidé Mobius à répondre aux questions des enfants, les cinq (5) professeurs, ont dit qu'ils doutaient de la provenance des questions.

Bien, je regrette, mais les questions venaient réellement des enfants, puis des enfants des classes qu'on n'avait pas visitées. C'est de douter vraiment de la capacité et puis de l'intelligence de nos enfants. Puis ils auraient pu vérifier. Ces professeurs-là sont dans la MRC des Moulins, sont dans la même Commission scolaire. Je veux dire, en quelque part, quand tu ne te donnes même pas la peine d'aller vérifier d'où viennent les questions ...

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Dans votre historique du site, vous référez à la deuxième ligne:

"...dans l'île des Moulins à Terrebonne"

et vous parlez d'enfouissement qui se serait fait à ce site-là. Pouvez-vous nous parler...

MME MANON DUFOUR:

Non.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Non?

MME MANON DUFOUR:

Non.

"A cette époque, j'étais..."

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Je m'excuse.

MME MANON DUFOUR:

"BFI est entrée dans ma vie lors du premier festival de l'environnement dans l'île des Moulins à Terrebonne. A cette époque, j'étais loin de me douter..."

C'est parce que le festival de l'environnement a eu lieu dans l'île des Moulins à Terrebonne.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

D'accord.

MME MANON DUFOUR:

Mais, moi, ce que je dis, c'est qu'on me présentait là une entreprise qui avait restauré un vieux site, puis je me disais: "Mon Dieu, bon, ils ont fait quelque chose de bien." Premièrement, je n'étais pas au courant de ce qu'il y avait dans ce site-là. Je n'étais pas au courant que c'était un dépôt, qu'il y avait eu des dépôts de matières très dangereuses et qu'elles étaient encore là, puis que finalement à mon avis - c'est peut-être tout à fait un autre débat - c'est une bombe à retardement qui est enfouie là, même avec leurs beaux murs de bétonite. Vous allez le voir dans le rapport GERLED, il y a neuf cents (900) barils de contaminants, plus un huit cents (800) barils qu'on ne sait même pas ce qu'il y a dedans.

Moi, là, on me présentait BFI comme ça. Puis ils avaient payé notre festival de l'environnement, ça fait que j'étais bien contente. Mais, à ce moment-là, je ne doutais pas que dans l'automne qui allait suivre, là, il y avait... à ce moment-là, je veux dire, bon, c'est peut-être raisonnable ce qui est enfoui, mais là ça ne devenait plus raisonnable quand j'ai vu qu'ils signaient avec Laval, et puis que finalement ils étaient là pour... ils avaient restauré, ils s'étaient fait une réputation, mais ils partaient en grande, là. Mais c'est ça. Harold

Crooks, lui, dit que ce n'est pas nouveau, c'est sa façon d'entrer, ce n'est pas la première fois que ça arrive.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, quand on lit:

> *"... dans lequel j'ignorais encore ce qu'on y avait enfoui",*

vous parlez du site...

MME MANON DUFOUR:
Du site de BFI qui avait été restauré. Je m'excuse, ça n'a peut-être pas été très clair.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Quand vous parlez de la création de votre comité environnemental, est-ce que le comité environnemental a une portée large ou ça pourrait être un comité de vigilance pour notamment le contrôle des activités d'un site d'enfouissement sanitaire?

MME MANON DUFOUR:
Étant donné l'ampleur du dossier BFI, ça prend un comité avec des gens qui voudront s'occuper de ça. Je pense que ce n'est pas nécessairement les mêmes gens, qui ont les mêmes intérêts, aux mêmes endroits. Moi, quand on me parle d'environnement - il y en a eu des comités d'environnement qui me parlaient d'embellissement des villes et tout ça - je suis un petit peu sceptique.

Moi, quand on me parle d'embellissement des villes et puis que pour avoir du beau gazon, il faut mettre de l'engrais chimique, quelque part je n'aime pas ça. Puis quand on me parle d'environnement et puis qu'on me dit que c'est de planter des fleurs, ça non plus je n'y crois pas. C'est l'fun de planter des fleurs, mais ce n'est pas juste ça, l'environnement.

Moi, je parle de l'environnement, quelque chose qui est dangereux pour notre santé. Oui, ça prend des arbres. Oui, ça prend des fleurs. Oui, ça prend des pistes cyclables. Ça prend un suivi très spécial pour BFI, très spécial.

Bien, j'espère que ce ne sera plus BFI, remarquez bien, j'espère que ce sera la gestion des déchets de la MRC des Moulins tout simplement ou d'une régie intermunicipale quelconque, mais quelque chose de local, quelque chose de public, puis quelque chose que les citoyens vont pouvoir s'impliquer dans le processus décisionnel.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A la page 7 de votre mémoire, madame Dufour, on peut lire:

> *"... mais j'ai quand même hâte de voir comment elles vont se prendre en main pour "sortir du trou" car j'ai cru remarquer qu'aucune ville ne se sentait de trop dans le site et c'est toujours l'autre qui est en*

cause..."

Pouvez-vous élaborer un peu sur cette affirmation?

MME MANON DUFOUR:
J'ai rencontré - c'est parce que c'est drôle - j'ai rencontré des gens de Laval dans une réunion et puis ils disaient: "Oui, c'est vrai, il faut stopper l'importation. Il faut stopper." Puis, à un moment donné, j'ai dit: "Mais Laval, vous allez sortir quand de mon trou?" Puis ils ont dit: "Hein, mais pourquoi tu veux pas les déchets de Laval? Mais juste Laval, on est à côté de vous autres."

Ils ne se sentent pas de trop chez nous. Je suis certaine que les gens de la MRC de l'Assomption non plus ne se sentent pas de trop chez nous. Personne se sent de trop. Ils sont d'accord à ce qu'on réduise, mais pas eux autres.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, vous êtes en attente de voir les moyens qu'ils vont prendre d'eux-mêmes?

MME MANON DUFOUR:
Bien, oui. Évidemment. Même, vous avez mentionné qu'il y avait une ville qui ne recyclait même pas. Il y a beaucoup à faire. Il y a beaucoup à faire quand on ne les voit pas. Vous savez, les êtres humains fonctionnent avec les cinq (5) sens. Ils ne s'apercevaient pas que BFI était là avant de sentir.

Ils ne s'apercevaient pas que BFI était là avant d'écouter et d'entendre les camions. Ce qu'ils proposent, c'est de les détourner. Ils s'en foutent qu'ils continuent à enfouir, s'ils ne voient pas les mouettes, s'ils ne sentent pas puis ils ne voient pas le site.

Il est quelque part, il n'est pas très visuel, on ne le voit pas plus qu'il faut. Puis, même, je vais vous dire, à la limite, ils s'en foutent quasiment d'être empoisonnés, d'abord que ça ne goûte rien. Je m'excuse, mais c'est comme ça qu'ils réagissent.

Moi, je vois des gens réagir maintenant. Je suis fière d'eux autres, je suis fière de voir qu'ils vont se prendre en main. Je suis fière que la population commence à bouger, mais on était un à demander les audiences publiques, une chance qu'on les a eues. Mais il y a juste un groupe qui les a demandées ici, c'était Opération protection de l'avenir qui n'existe plus.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En page 8 de votre mémoire, on peut lire:

> *"Encore là la première phase, selon des calculs très sommaires, ne suffirait et ne justifierait probablement pas l'investissement des cinquante-cinq millions (55 M$) promis."*

Donc, ça, c'est les investissements premiers pour le

centre de tri et de compostage.

MME MANON DUFOUR:
Oui, puis plus que ça, oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que vous référez aussi à un scénario? Quand vous parlez de la première phase, est-ce que vous parlez du scénario fort, faible ou moyen? Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur ça?

MME MANON DUFOUR:
Moi, je parlais d'une première partie qui inclut cet agrandissement-là. Moi, c'est cet agrandissement-là, tout simplement. Parce que si j'enlève les frais d'exploitation - que je ne peux absolument pas calculer précisément parce que quand j'ai demandé, dans la première partie des audiences ce que c'était, on m'a dit que c'était privé, que je n'avais pas à savoir ces coûts-là - si on enlève quand même les trois millions (3 M$) qui reviennent aux Villes, si on enlève les sous qui sont supposés d'être mis de côté pour le suivi, si on enlève, on enlève, on arrive à presque pas grand-chose, finalement.

Oui, il reste quelques millions, mais ce n'est pas dans l'habitude de cette multinationale-là de faire une gestion comme celle-là pour arriver à quelques millions. Finalement, c'est parce que les coûts, ils vont les amortir sur plusieurs années. Donc,

deuxième phase de l'agrandissement, là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, madame Dufour.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
A la page 10, vous parlez de normes: les normes qui touchent le traitement du lixiviat et, plus loin, vous enchaînez sur les investissements que la Ville devra faire pour la construction d'une usine d'épuration. Est-ce que les citoyens sont informés sur les montants que la Ville doit investir pour cette construction de l'usine d'épuration?

MME MANON DUFOUR:
Moi, je ne me suis pas informée. Je ne demeure pas à Lachenaie, je demeure à Terrebonne. Je sais qu'il y a des pancartes dans la ville qui disent que c'est fait conjointement avec la Ville de Lachenaie et le ministère de l'Environnement du Québec.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que Terrebonne a une usine d'épuration?

MME MANON DUFOUR:
Aussi en construction. Nous sommes en train, Mascouche aussi, on est en train de se construire, de se donner des structures pour une usine d'épuration.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Donc, ces usines d'épuration qui vont nécessiter un investissement de plusieurs millions du gouvernement du Québec, dont nous comme citoyens allons les payer, vont se déverser en amont du point de déversement du site d'enfouissement et de son usine d'épuration.

MME MANON DUFOUR:
Exactement, je pense que tout le monde ne va pas déverser au même endroit, mais il y a toujours quelqu'un plus loin, il y a toujours quelqu'un quelque part plus loin. Moi, je parle d'un point de vue global, la rivière, le fleuve. Même si on déversait nos eaux après notre prise d'eau à nous, ou avant, ou quoi que ce soit, la prise d'eau du suivant est plus loin. Donc...

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Un simple calcul sur l'effluent qui sortirait de l'usine d'épuration du site d'enfouissement me démontre que c'est une population équivalant à environ vingt mille (20 000) habitants. Est-ce que d'après vous, dans ce contexte, les normes du gouvernement qui touchent le traitement du lixiviat doivent être plus sévères que ce que la nouvelle réglementation prévoit?

MME MANON DUFOUR:
Je m'excuse. Moi, les normes là, j'ai de la misère avec les normes. Je ne veux pas avoir une gestion de bouts de tuyaux. Je ne veux pas avoir à gérer la

catastrophe. Je ne veux pas gérer ce qui sort du trou, je veux gérer ce qui rentre dans le trou.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
En fonction de ce que vous dites, est-ce que vous croyez que si le gouvernement émettait des mesures coercitives, telles il y a des gens qui ont parlé de tarif exorbitant ou obliger que les compagnies reprennent l'emballage, est-ce que d'après vous ce sont des mesures qui pourraient amener aux objectifs de réduction?

MME MANON DUFOUR:
Je n'ai aucune idée comment est-ce que les gens réagiraient. Parce que moi, je n'ai pas un point de vue de politique, j'ai un point de vue écologique. Je me dis que la meilleure façon, c'est de responsabiliser les entreprises qui vont reprendre leurs produits, qui vont s'assurer que leurs produits soient recyclables, que leurs produits puissent être recyclables.

Les fabricants de jouets, c'est dommage, il y en a beaucoup en plastique, mais ça ne se récupère pas. Donc, je me dis, il y a quelque part où il va falloir mettre l'emphase en haut parce que nous autres, en tant que consommateurs, j'en veux un jouet. Je suis obligé de le prendre, celui-là. Des fois, j'ai le choix, des fois j'ai le choix entre deux (2) choses, mais des fois je ne l'ai pas le choix. Des fois, j'haïs ça acheter des affaires qui

sont suremballées, mais j'ai besoin de ce qu'il y a dedans. Donc, est-ce que c'est vraiment d'arriver avec des tarifs très élevés, rendu à l'autre bout pour l'enfouissement?

J'écoute encore les autres. Moi, je pense qu'on n'est pas rendu au débat des audiences génériques. Ça fait partie du débat des audiences génériques à savoir justement la tarification, qu'est-ce qu'on va faire avec les entreprises, qu'est-ce que va être la responsabilité des Villes. Il me semble que là, dans une audience locale comme celle-là, c'est difficile, parce que moi, avant de prendre une position, j'ai envie d'entendre les fabricants, j'ai envie d'entendre ceux qui font de la récupération, j'ai envie d'entendre ce que tout le monde a à dire.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Une autre question sur les normes.

MME MANON DUFOUR:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A la page 10 de votre mémoire, on peut lire:

> *"Il ne faut pas oublier que par la chimie, on arrive à éliminer les substances qu'on a identifiées, mais celles dont on ne peut pas*

déceler la présence faute de connaissances, on ne pourra jamais les neutraliser."

C'est quoi les inquiétudes qui sont sous ça? Est-ce que ça concerne spécifiquement UTL ou c'est dans un cadre plus global?

MME MANON DUFOUR:
Oui, c'est global, mais c'est en même temps spécifique. Il y a des déchets dangereux qui ont été enfouis là. Il y a des déchets, peut-être une très faible partie - on m'a peut-être dit 1 % ou 2 % - de déchets dangereux, dont les déchets domestiques.

Mais il y a des choses... si on prend, par exemple, l'incinération. Je prends du papier, il n'est pas toxique mon papier; je prends un morceau de plastique, il n'est pas toxique mon morceau de plastique; mais, si je les brûle ensemble, j'ai des dioxines qui sont toxiques.

Si j'enfouis ensemble des éléments qui, quelque part, vont se rencontrer - moi, je ne suis pas chimiste - je sais qu'il y en a qui peuvent entrer en réaction, par exemple. Si mon gallon d'eau de javel, il en restait dedans, ou il rentre dans mon gallon de peinture qui rentre dans l'huile de l'autre, puis tout ça, il va peut-être se former des choses dans ça. Même juste par le fait de la décomposition pêle-mêle comme celle-là, on n'est même pas capable d'identifier tout ce que ça peut

représenter.

C'est de là justement encore de dire, mon opinion, de ne pas gérer ce qui va ressortir du trou, mais ce qui va rentrer dedans. Puis, si dans la MRC des Moulins, on n'avait que nos déchets, imaginez l'incitatif d'avoir un thermomètre à l'envers, de dire: "Cette année, on enfouit tant, puis là ce qu'on veut, c'est de voir baisser le thermomètre", d'avoir un objectif, de voir qu'on réduit, on réduit, on réduit, puis que la sensibilisation qu'on fait, on arrive avec des résultats palpables, qu'on arrive avec des résultats que ça nous coûte moins cher. De voir des résultats comme ceux-là, ça nous encouragerait.

Là, je regrette, mais il y a des citoyens de Lachenaie qui disent: "Moi, pourquoi je laisserais de la place aux autres? Je suis aussi bien de mettre mes déchets dans la poubelle. Pourquoi je les mettrais dans mon bac? Ça va donner juste un peu plus de place pour les autres." Ça fait qu'il ne faut pas en arriver à ça. Il ne faut pas arriver que ces citoyens-là s'écoeurent et puis qu'ils ne fassent même plus de récupération. Parce que c'est arrivé, c'est arrivé à Saint-Jean-de-Matha. A Saint-Jean-de-Matha, ils ont dit: "Pourquoi est-ce qu'on se mettrait à récupérer? On va juste laisser de la place aux autres. On est juste fins. On est tellement fins qu'on va leur laisser de la place puis on va sentir leurs vidanges."

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

MME MANON DUFOUR:
Bienvenue.

LE PRÉSIDENT:
Alors, la Commission vous remercie pour la présentation de votre mémoire.

MME MANON DUFOUR:
Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Bien entendu, nous allons le considérer lors de l'analyse du rapport. Je vous remercie. Il est présentement 8 h 45. Ce que nous allons faire, nous allons faire une pause d'environ quinze (15) minutes. Nous allons poursuivre à 9 h et, selon le calendrier, nous allons inviter monsieur Daniel Dépatie à venir donner une présentation verbale. Alors, dans quinze (15) minutes.

(PAUSE)

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous allons poursuivre et nous allons inviter monsieur Daniel Dépatie à bien vouloir s'avancer. Bonsoir.

M. DANIEL DÉPATIE:

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

On vous cède la parole.

M. DANIEL DÉPATIE:

Mon nom est Daniel Dépatie. Je viens vous présenter un mémoire verbal, à titre de citoyen de Lachenaie. Je demeure dans le quartier des Fleurs, donc relativement près du site actuel. Comme citoyen, comme beaucoup d'autres, on est extrêmement inquiets des conséquences de cet agrandissement-là. On a à l'heure actuelle déjà des problèmes, qui sont réels et concrets là.

Encore ce soir, je me suis en venu par la 640 et, en hiver, il y avait des odeurs, de façon importante. D'ailleurs, je vous incite à passer par la 640 en direction de Repentigny quand vous quitterez ce soir, vous pourrez constater vous-même, en plein hiver, avec le site de la grandeur qu'il est, le problème d'odeurs. Et vous pourrez, j'imagine, facilement extrapoler et vous douter de ce que ça pourra être, tel que c'est en ce moment, en plein été.

Compte tenu de l'ampleur de l'agrandissement, c'est évident que énormément de citoyens sont très inquiets, dont moi le premier. Lorsque le maire nous dit qu'effectivement, si plus tard il y a des

problèmes d'odeurs - parce qu'il ne semble pas sentir les odeurs qu'on a, même en hiver, avec les choses telles qu'elles sont maintenant - que BFI n'aura pas le choix, il devra prendre des mesures, sûrement - d'après ce qu'il nous dit, parce que c'est basé sur des "si" et ça me semblait assez hypothétique ce qu'il disait.

Je vois mal comment BFI pourrait mieux contrôler un site beaucoup plus grand, alors que celui-ci qui est plus petit, en hiver - donc, les conditions sont plus favorables à un contrôle l'hiver que l'été, de ces odeurs-là - n'arrive pas à le faire. Et, comme je vous dis, je vous incite à passer par la 640 ce soir, vous pourrez constater vous-même.

Actuellement, il y a 78 % des déchets de Laval, des ordures, qui se retrouvent chez BFI à Lachenaie et environ 25 % de Montréal. On sait bientôt que le dépotoir Miron va fermer ses portes. Il est clair aussi que si BFI se prépare à faire des investissements semblables, c'est parce qu'il compte aller chercher un pourcentage très important des ordures de Montréal.

Comme vous le savez, Montréal et Laval sont les deux (2) plus grandes villes du Québec. Et sans trop risquer de se tromper, on peut dire qu'on a environ, dans la région de Montréal, la moitié de la population du Québec. On sait, sans être devin et sans grand chiffres techniques à l'appui, qu'un très

fort pourcentage de ces ordures-là, Montréal et Laval, vont se retrouver dans la petite municipalité de Lachenaie. Je pense que cette situation-là est sérieuse et grave: on est en train de potentiellement, éventuellement, peut-être de concentrer près de 50 % - ou peut-être un peu moins - des déchets de la province dans la petite municipalité de Lachenaie.

Il faudrait que le gouvernement soit conscient des conséquences environnementales de faire une telle concentration dans une petite ville, d'une part, et être conscient aussi des problèmes sociaux que ça va occasionner. Ça va, à toutes fins pratiques - et encore là, sans être devin - devenir catastrophique, désastreux pour les citoyens de la région, ceux de Lachenaie - les riverains, si vous voulez, du dépotoir - qui sont sûrement les premiers touchés, mais aussi des petites villes environnantes, qu'on pense à Le Gardeur et à d'autres.

Dans ce contexte-là et compte tenu du sérieux, on se demande comment le gouvernement pourrait - en tout cas, à la lumière des choses à l'heure actuelle - accorder un permis dans les circonstances. Comme je le disais, les conséquences sociales risquent d'être catastrophiques. Si à l'heure actuelle, telles que les choses sont, on a des problèmes d'odeurs... et je pense que tout le monde a déjà senti ses poubelles chauffées au soleil l'été, en l'ouvrant on sait à peu près quelle odeur que ça peut avoir, vous

pouvez vous imaginer vivre dans ces odeurs-là à l'année, qu'est-ce que ça peut représenter pour les citoyens. L'enfer, ni plus, ni moins.

Et les gens vont devenir doublement coincés entre l'arbre et l'écorce, dans la mesure où nous ne voudrons probablement plus demeurer à Lachenaie dans des conditions semblables et nous ne pourrons probablement plus quitter Lachenaie, parce que la dévaluation de nos propriétés va être telle qu'évidemment ça sera pratiquement impensable de les vendre. Ce sont des conséquences sociales extrêmement graves.

Du point de vue environnemental même, sans être un expert dans les questions environnementales, il est évident qu'en provoquant une concentration de déchets telle que je mentionnais tantôt, concentrés dans un endroit comme Lachenaie, ça va avoir des conséquences environnementales, c'est évident. Jusqu'à quel point? Je ne veux pas me hasarder à rentrer dans le détail, mais on peut facilement se douter de nombreuses conséquences.

Comme je vous dis, dans l'état actuel des choses, BFI contrôle très mal les odeurs, je vois mal avec un énorme agrandissement comment ils pourraient les contrôler mieux. Il me semble que ça devrait être plus facile maintenant, spécialement en hiver.

Il y a un autre volet aussi que je désirais

mentionner, face à la consultation soi-disant populaire et à l'information que les gens, que les citoyens de Lachenaie ont eue, pour reprendre un peu ce dont le maire a parlé un peu plus tôt. Effectivement, il y a eu des annonces dans les petits journaux locaux, qui ont un tirage très faible et qui ne sont pas tellement lus, on le sait, par les citoyens, moi le premier. Souvent, je manque de temps pour lire La Presse à laquelle je suis abonné. Il est évident que si je manque de temps pour lire La Presse, j'en manque aussi pour lire les petits journaux, encore plus pour les petits journaux de quartier.

Il n'y a pas eu d'information plus poussée que ça par la Ville. Même, on est resté sur l'impression que moins ils en parlaient finalement, plus ça faisait leur affaire.

Il est évident que, quand on m'a consulté et qu'on m'a demandé de participer à une pétition, j'ai posé des questions. Et c'est là que je suis devenu conscient du phénomène et de l'agrandissement, et des conséquences graves que ça pouvait représenter. Alors, c'était évidemment tardif. Et, finalement, en parlant avec des voisins et des amis du quartier, on se rend compte que, finalement beaucoup de gens étaient pas ou peu au courant. Donc, il y a vraiment un problème à l'heure actuelle au niveau de l'information.

Pour en revenir aux conséquences dont on parlait tantôt, face à des conséquences aussi importantes et face à de l'information qui n'a pas été divulguée plus que ça - nonobstant ce que le maire peut en dire - je pense que la moindre des choses serait que les citoyens puissent être consultés et puissent participer à un référendum. Un référendum sur la question, sur un sujet comme celui-ci, avec des conséquences aussi graves, est certainement la moindre des choses que l'on puisse souhaiter. Et ça, on sait que la Ville n'est pas ouverte à ça, évidemment, se doutant des conséquences et de la tournure du référendum. Quand on n'est pas très sûr de la réponse, on préfère souvent ne pas poser de question.

C'est le sentiment qu'on a et c'est le sentiment qu'ont énormément de citoyens. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'en très peu de temps, des gens, bénévolement, ont organisé une pétition et dans le petit quartier des Fleurs, qui n'est quand même pas si grand que ça, en peu de temps ils ont réussi à obtenir près de quinze cents (1 500) signatures. On n'est pas au chiffre près, vous serez à même de vérifier les chiffres exacts.

Les gens ont participé et ont été extrêmement inquiets. Je pense que les gens ne demandent pas mieux que de participer à un référendum, de pouvoir se prononcer de façon démocratique. Il est loin d'être évident que la population est d'accord avec

ce projet-là et je pense qu'il faudrait probablement être un peu inconscient pour être d'accord et accepter de donner un chèque en blanc face à des conséquences dont je parlais tantôt, potentiellement aussi graves que celles-là, de concentrer autant d'ordures dans une petite ville.

Et pour reprendre un peu les arguments de certains environnementalistes - comme RE-Buts, qui parlait hier - effectivement, une répartition des déchets serait sûrement plus logique et plus sensée, et souhaitable aussi. Que Laval, par exemple... et c'est très faisable un dépotoir à Laval, d'autres à Montréal, etc., il y a moyen d'avoir une meilleure répartition des ordures et donc des conséquences qui pourraient se gérer beaucoup mieux.

En faisant une superconcentration comme la Ville semble vouloir le faire, il est évident qu'il va y avoir des conséquences graves et j'ai l'impression qu'on est en train de passer ça sous la table carrément. C'était en gros ce que j'avais...

Oui, et puis il y avait le point aussi, le fait qu'il n'y a toujours pas de comité de citoyens de surveillance au niveau de l'environnement, contrairement à ce que le maire avait déjà promis ou avait déjà dit dans le passé.

Puis aussi il y avait le fait, qui m'a fait sursauter un petit peu, qu'à plusieurs de vos

questions le maire s'est contenté de répondre par des "si" ou par des "ça doit" ou "probablement", etc. Enfin, vous l'avez entendu vous-même. Même, par moments, j'avais l'impression d'entendre parler le relationniste de BFI, et je me suis rendu compte que c'était notre maire.

C'était, en gros, ce que j'avais à vous dire.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions. Nous avons quand même quelques questions à vous adresser. Tout d'abord, vers la fin de votre présentation, vous avez mentionné de prévoir plus d'un site dans la région et éviter la superconcentration. A votre point de vue, ça devrait être comment la répartition des sites dans la grande région de Montréal?

M. DANIEL DÉPATIE:
Écoutez, je ne suis pas un expert dans la question. Je suis simplement un citoyen qui, je pense, a assez de jugement pour être conscient des conséquences graves d'une très forte concentration dans une petite ville comme Lachenaie. J'ai parlé rapidement, dans les grandes lignes, et je ne veux pas aller plus loin parce que mes connaissances... ça ne serait pas honnête de ma part d'essayer d'aller plus en détail que ça.

Mais, quand j'ai parlé d'une meilleure répartition des déchets, je pense que ça relève du gros bon

sens. Si on entasse énormément de déchets à un endroit précis, on sait très bien que la gestion est beaucoup plus complexe que si on en fait une bonne répartition. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT:
Disons que, votre principe, c'est une meilleure répartition que la situation actuelle.

M. DANIEL DÉPATIE:
Oui. Ou certainement éviter en tout cas une superconcentration avec les conséquences potentielles qui peuvent en découler.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.
Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Monsieur Dépatie, vous avez fait mention des problèmes sociaux, des conséquences sociales de vivre à proximité d'un site d'enfouissement. Est-ce que vous pouvez un peu plus élaborer sur ça?

M. DANIEL DÉPATIE:
Bien, la première qu'on voit, c'est le problème majeur des odeurs. Vivre avec des odeurs nauséabondes toute la journée, je pense que vous pouvez facilement vous imaginer ce que ça peut être. Même, si ça peut vous aider, vous pouvez aller à Rivière-

des-Prairies aux alentours de la compagnie Loomex où les citoyens vivent un cauchemar avec des odeurs épouvantables, ou encore,interviewer des gens qui demeurent près du dépotoir Miron et vous allez voir ce qu'ils vont vous dire. Écoutez, c'est...

On n'en a pas à tous les jours, mais on en a et je peux vous dire que c'est dur à vivre quand ça se présente. Si on agrandit le dépotoir, les odeurs vont logiquement augmenter, elles ne vont pas diminuer; ça, c'est certain.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
La participation...

M. DANIEL DÉPATIE:
Excusez. Je m'excuse, j'ai pas terminé ma réponse.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Oui.

M. DANIEL DÉPATIE:
Donc, une des conséquences sociales, si vous voulez, grave, c'est de vivre dans cet environnement-là qui pourrait devenir invivable. Et puis là, si vous dites: "Bien, c'est plus endurable, je veux m'en aller. Bien, ça y est, on va vendre la maison", bien, ce n'est même pas pensable, parce que vous allez être obligé de la donner tellement vous allez subir une forte dévaluation. C'est tout à fait normal, il n'y a pas de gens assez fous pour aller

acheter une maison à un prix normal dans des conditions semblables.

Alors, vous allez être coincé entre l'arbre et l'écorce et vous allez être pris, comme citoyen, à rester là et à endurer les odeurs épouvantables. Comme je disais tantôt, ce n'est pas le fruit de mon imagination ou ce ne sont pas des propos émotifs dont je vous parle là. Je vous incite, comme je le disais tantôt, lorsque vous quitterez, à passer par la 640 direction de Repentigny et vous serez à même de reconnaître des odeurs en plein hiver.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
L'implication des citoyens dans un comité de vigilance ou dans un comité environnemental, vous la voyez comment, vous?

M. DANIEL DÉPATIE:
Je pourrais difficilement vous répondre, je ne me suis pas à l'heure actuelle arrêté à cette question-là. Étant donné que j'ai été mis au courant de ce projet-là assez récemment, je n'ai pas pu me faire d'opinion sur ce sujet-là précisément, là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Monsieur Dépatie, je voulais vous demander: est-ce que vous seriez prêt à subir une augmentation de taxes, advenant le cas où les compensations versées par BFI cessent?

M. DANIEL DÉPATIE:
Écoutez, quand on mesure le pour et le contre, je pense qu'on n'a pas besoin non plus d'être un génie pour répondre à cette question-là, c'est évident. Je préfère perdre certaines subventions puis être capable d'avoir un minimum de qualité de vie, que de recevoir des subventions somme toute relativement très modestes et me faire empoisonner littéralement l'air que je respire. Sans aucun doute.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et malgré les inconvénients que ça peut causer en termes d'implication de temps - parce que plusieurs citoyens ont mentionné que le travail les empêche de consacrer du temps - il est évident que ces questions demanderaient beaucoup plus de la part des citoyens de Lachenaie, vous êtes également prêt à consacrer plus de temps dans le suivi éventuel d'un tel dossier?

M. DANIEL DÉPATIE:
Je ne suis pas sûr de comprendre votre question. Vous faites allusion au comité de surveillance, c'est ça?

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Oui ou de façon personnelle, parce que ça demandera des efforts constants pour...

M. DANIEL DÉPATIE:

Écoutez, je pense que - en tout cas, en ce qui me concerne, et pour beaucoup de citoyens - ça va être un moindre mal, ça va être consacrer bien peu finalement pour ce qu'on pourrait avoir en retour. Donc, je ne pense pas qu'il y ait de problème de ce côté-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

M. DANIEL DÉPATIE:
Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT:
Par exemple, vous avez mentionné les odeurs. J'imagine que ça fait plusieurs années que vous demeurez à Lachenaie?

M. DANIEL DÉPATIE:
Ça fait trois (3) ans que je demeure à Lachenaie. Quand on est arrivés, c'était moins fréquent et je peux vous dire qu'avec le temps c'est allé en augmentant. Donc, il est évident, autant nous que nos voisins, on est extrêmement inquiets. Et quand on a su qu'il y avait de sérieux projets d'agrandissement du dépotoir, c'est évident que tout le monde a été inquiété.

LE PRÉSIDENT:
Alors, selon vous, c'est allé progressivement en empirant?

M. DANIEL DÉPATIE:
C'est allé en empirant, oui.

LE PRÉSIDENT:
Durant les trois (3) dernières années.

M. DANIEL DÉPATIE:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Alors, nous vous remercions de la présentation verbale que vous avez faite devant la Commission, on va prendre note de vos commentaires pour notre analyse. Nous vous remercions.

M. DANIEL DÉPATIE:
Ça m'a fait plaisir. Au revoir.

LE PRÉSIDENT:
Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Sylvestre à venir donner une présentation verbale à la Commission. Bonsoir, monsieur. Nous vous cédons la parole.

M. PIERRE SYLVESTRE:
Bonsoir. Mon nom est Pierre Sylvestre. Je demeure dans le quartier 6, le fameux Carrefour des Fleurs de Lachenaie. Je voudrais d'abord vous dire que je suis heureux que vous ayez accepté de m'entendre. Je ne veux pas vous parler de technique, mais plutôt de

ce que je ressens comme citoyen de Lachenaie.

Moi et ma femme sommes arrivés à Lachenaie en septembre 86. Auparavant on habitait à Pointe-aux-Trembles. Un jour, je dis à ma femme: "On devrait déménager en banlieue, ça sentirait meilleur qu'à Montréal-Est." Alors, on s'achète une maison neuve à Lachenaie. Dans le temps, ça sentait bon, on avait choisi un beau quartier - on a encore un beau quartier, d'ailleurs - on a de bons voisins et, en résumé, on est fiers de notre ville.

Un jour, en m'impliquant dans une organisation, on a été invités par BFI à visiter le site. Là, tout était compris: autobus avec air climatisé pour nous transporter sur le site, jus pour les enfants et café pour les grands. Pendant la visite, je lève ma main, discrètement, et je pose une question à monsieur Chamberland: "Ici, ça va prendre combien de temps avant que ça soit plein?" Sans avoir à y penser, monsieur me répond pareil comme si BFI avait étudié ma question pendant un an, il dit: "Ça ne sera pas plein avant dix (10) ans."

Ce petit scénario que je viens de vous raconter s'est passé en octobre 92. Après trois (3) ans, maintenant, on nous annonce que c'est plein et qu'il faut agrandir. Alors, je dis non à cet agrandissement qui viendra encore plus affecter notre qualité de vie à Lachenaie. Qualité de vie qui est déjà réduite par les odeurs d'oeufs pourris et

de créatures volantes qu'on appelle les mouettes.

Juste pour vous dire comment les choses dans la vie - excusez, moi, je voulais dire les choses dans la ville - changent vite, en automne 94 la Ville a invité le quartier 6 à se prononcer un soir sur l'avis d'ouvrir une deuxième station de service dans notre quartier. La réponse a été unanimement non à ce projet et la station de service n'a pas été construite.

Maintenant, BFI veut agrandir et la Ville ne nous a jamais contactés pour demander si nous étions d'accord avec ce projet. Ce projet, si jamais - je dis bien, si jamais - il est accepté et qu'il continue à recevoir des déchets autres que la MRC des Moulins, alors j'ai une solution à la question que vous demandiez hier soir, à savoir quoi faire ou bien où mettre l'argent donné aux Municipalités pour chaque tonne reçue chez BFI.

Et bien, moi, je vous dis: préparez un gros fonds d'argent pour l'assurance-maladie car, nous et nos enfants, on en souffrira de tout ce tas de microbes qui vient d'ailleurs.

Et, pour finir, quand on me dit qu'ils vont récupérer les biogaz pour que ça sente plus rien et qu'il n'y aura aucune senteur, savez-vous à quoi ça me fait penser? Ça me fait penser au fromage Oka, mais à effet contraire. Le fromage Oka, lui, pue à

l'extérieur et il est bon à l'intérieur; le site de BFI, lui, sentira bon à l'extérieur et il ne sera pas bon à l'intérieur. Je vous remercie de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions de votre présentation. La première question que j'aurais à vous poser, c'est: - bon, vous êtes arrivé en 86 à Lachenaie - par exemple, la période de 1986 à 1992, à ce moment-là est-ce que vous avez noté soit des problèmes d'odeurs, soit des problèmes de goélands, à ce moment-là, à cette époque-là?

M. PIERRE SYLVESTRE:
Au début, quand on est arrivés, ça sentait rien, comme j'ai dit. Ça a été à partir justement de 91 ... 92, on a commencé à avoir quelques odeurs, de temps à autre. Des mouettes, ça s'ajoutait de plus en plus. Vous savez, on met nos vidanges le dimanche au soir et puis le lundi, l'été, on se fait réveiller vers 5 h le matin. Ça, c'est loin d'être de charmants petits moineaux qui font des pi! pi! là. C'est épouvantable comment est-ce que ça peut être énervant à chaque matin, à chaque lundi matin, de se faire réveiller comme ça.

LE PRÉSIDENT:
Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Monsieur Sylvestre, vous nous avez parlé des inquiétudes relatives à la condition de santé des gens qui pourraient vivre à proximité d'un site. Pouvez-vous élaborer un peu sur ça pour la Commission, s'il vous plaît?

M. PIERRE SYLVESTRE:

Je ne suis pas expert là-dedans, dans cette question de santé. Je ne sais pas s'il a été déclaré qu'il y a déjà eu des problèmes de santé à cause de ça. Par contre, quand on dit qu'on a de la difficulté avec notre air, la pollution et tout ça, et puis que ce site d'enfouissement là qui met à peu près tout ce qui peut passer dans la terre on le met là, puis les odeurs, à mon avis, à longue ou à courte échelle, on va avoir des problèmes un jour ou l'autre. Parce que si la senteur vient, c'est parce qu'il y a quelque chose qui s'en vient avec cette senteur-là qui se promène au-dessus de notre tête. Je m'excuse pour la réponse, peut-être que je suis très évasif, mais je ne suis pas un expert.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Est-ce que vous sentez, de la part de la Direction de la santé communautaire dans Lachenaie, qu'ils se préoccupent de ces problèmes-là, de ces inquiétudes-là ou de ces inconforts-là qui peuvent être vécus par vous?

M. PIERRE SYLVESTRE:

A mon avis - je vais vous répondre un peu comme tout

le monde vous a répondu - à Lachenaie, on a été mal informés sur qu'est-ce qui s'en venait comme projet d'agrandissement. Par contre, je ne sais pas s'il y a eu quelque chose qui a été fait sur le côté de la santé, s'il y a eu des études côté santé. Peut-être que monsieur Bertrand peut m'aider, mais je pense qu'il n'y a rien qui a été fait. Ça devrait sûrement être fait avant de faire quoi que ce soit sur le côté du site, avant de l'agrandir.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Vous avez parlé aussi de l'acceptation des déchets venant de la MRC des Moulins, en tout cas de façon plus restrictive. Est-ce que le fait d'accepter que des déchets venant de votre municipalité ou de la MRC de laquelle vous faites partie, est-ce que ça, ça améliorerait l'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement?

M. PIERRE SYLVESTRE:
Ça l'améliorerait, oui, dans un sens, mais au moment où ce que tout le monde dans la MRC des Moulins aussi prendra leur responsabilité. Il y a certaines Municipalités, comme Mascouche, qui ne font pas de recyclage. Mais c'est une solution qui pourrait être très acceptable à comparer de recevoir les vidanges ou les déchets de tout le monde.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur Sylvestre.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Monsieur Sylvestre, de quelle façon vous avez été invité pour vous prononcer sur la station d'essence dont vous parlez, est-ce que c'était par voie du journal local ou par invitation par le courrier?

M. PIERRE SYLVESTRE:
C'était une invitation par courrier. Ils ont invité - le chiffre exact... - une quarantaine de personnes peut-être, qui étaient touchées principalement par la station de service. Et puis les gens ont refusé d'ailleurs, à cause des odeurs qui étaient amenées par la station de service et puis la situation dangereuse où était située la station de service, à cause que c'était près d'un marché public, et puis que ça aurait pu être dangereux pour les enfants aussi, la sécurité des citoyens de Lachenaie.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et vous n'avez pas eu des informations similaires concernant le site d'enfouissement?

M. PIERRE SYLVESTRE:
Aucune. Aucune, puis on aurait bien aimé.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, c'était les questions que la Commission avait à vous poser. Alors, nous vous remercions de votre

présentation verbale et, bien entendu, nous allons l'intégrer à notre analyse pour notre rapport.

M. PIERRE SYLVESTRE:
Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Alors, notre prochain intervenant est monsieur Gilles Labbé de la Ville de Le Gardeur. Ici, monsieur Labbé, vous nous remettez une nouvelle version, est-ce qu'on comprend bien? Est-ce que c'est une version très différente du mémoire original?

M. GILLES LABBÉ:
Non, non. C'est juste des éléments complémentaires qu'on va rajouter.

LE PRÉSIDENT:
Donc, on va pouvoir aussi suivre. Parce lorsqu'on analyse les mémoires avant le début des séances, on prend des notes sur les mémoires qu'on reçoit. Je vous remercie. Alors, je vous laisse la parole.

M. GILLES LABBÉ:
Merci.

M. MARIO PAUL-HUS:
Monsieur le président, mesdames les commissaires, mon nom est Mario Paul-Hus, je suis le procureur de la Municipalité et j'ai collaboré un peu à la

rédaction du mémoire. Essentiellement, monsieur Labbé va vous présenter une version, si on peut dire, un peu plus verbale du mémoire, avec certains commentaires additionnels qu'il a jugé bon de formuler. Alors, je lui laisse la parole.

M. GILLES LABBÉ:

Merci, maître Paul-Hus. Alors, dans un premier temps, si vous permettez, monsieur le président, mesdames les commissaires, je tiens à souligner la présence ce soir de mon Conseil de ville, qui est unanime d'ailleurs. Même si j'ai deux (2) conseillers dans l'opposition, ils sont avec nous ce soir. Alors, c'est très bien. C'est une position unanime de la part du Conseil de ville de Le Gardeur, on en est très heureux.

Alors, merci de permettre à la Ville de Le Gardeur d'émettre son opinion face au projet d'agrandissement de l'Usine de triage de Lachenaie. Le 16 janvier 95, le BAPE se voyait confier par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, un mandat d'enquête et d'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la compagnie Usine de triage Lachenaie inc.

Avant que vous ne procédiez à la rédaction de votre rapport, je dois, à titre de maire de Ville de Le Gardeur, immédiatement vous signaler mon opposition à ce projet. Les membres de mon Conseil et un nombre

important de nos citoyens me soutiennent dans cette position. La Ville de Le Gardeur s'est efforcée au cours des dernières années de procurer à ses citoyens et citoyennes un milieu de vie agréable, qui tranche nettement de celui des grandes agglomérations de Montréal ou de Laval par exemple.

Bon nombre des nouveaux propriétaires qui s'installent dans notre ville sont des acheteurs de première maison, qui ont préféré s'y installer plutôt que dans des grands centres, justement en raison de la qualité de vie offerte. Le projet de la compagnie Usine de triage Lachenaie menace cet équilibre délicat. En effet, la raison d'être de ce projet d'agrandissement risque de compromettre l'image de notre ville ainsi que sa vocation communautaire.

On peut penser, par exemple, à la piste cyclable de seize (16) kilomètres qui longe actuellement, en partie, le chemin de la presqu'île qui est à moins d'un kilomètre de l'usine. On n'avait pas prévu ça, nous autres, l'agrandissement, à ce niveau-là. Qui peut prétendre objectivement que la présence d'un mégasite de déchets à proximité de la piste cyclable ne vient pas remettre en question son développement futur?
On parle aussi, à moins d'un kilomètre, d'une piste de ski de fond actuellement qui appartient à un entrepreneur privé, qui fonctionne déjà depuis plusieurs années, qui quand même a une excellente réputation au niveau de la région. On parle aussi du

même centre qui, l'été, sert actuellement de site d'interprétation de la nature.

Alors, nos citoyens ont été très nombreux à faire savoir leur désaccord. En effet, plus de mille cent soixante-dix-huit (1 178) citoyens, résidant à proximité du site, ont clairement signifié leur opposition au projet de l'Usine de triage Lachenaie inc. en signant une pétition à cet effet, pétition qui est jointe d'ailleurs au document. Et c'était une pétition spontanée, et c'est vraiment des citoyens qui sont simplement autour du site d'enfouissement comme tel.

En opération depuis 1967, ce lieu d'enfouissement a connu une progression disproportionnée depuis le début des années 1990. A titre d'exemple, en 1990, d'après les documents de BFI, on répertoriait environ en termes de traitement annuel quarante-cinq mille (45 000) tonnes métriques; en 94, huit cent cinquante mille (850 000) tonnes métriques. Donc, dix-neuf (19) fois plus de déchets ont été enfouis au cours des cinq (5) dernières années.

Je reconnais que la population totale de la Municipalité régionale de comté des Moulins et de la Municipalité régionale de comté l'Assomption a doublé durant les quinze (15) dernières années, mais cela ne suffit pas à faire ressortir la problématique globale.

La raison d'être de cet agrandissement découle principalement de l'exportation massive de déchets de Montréal et de Laval, et d'autres Municipalités faisant partie de la Communauté urbaine de Montréal. Et je pense que c'est un élément excessivement important. En tout cas, au niveau de notre Municipalité, ça fait partie de ce qu'on peut appeler nos grandes inquiétudes.

Parce que dans le document de BFI comme tel, on parle en termes de projection qu'on viendrait jusqu'à traiter deux millions cent dix mille (2 110 000) tonnes métriques par année. Ça fait beaucoup de voyagement et de transport, entre autres, à part des odeurs évidemment.

Récemment, les cours de justice ont eu à déclarer que l'importation de déchets destinés à l'enfouissement, provenant d'états américains, est illégale au sens de la réglementation provinciale. Une excellente décision.

Le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec devrait, à l'occasion de ce dossier, s'interroger sérieusement sur le concept d'importation interrégionale des déchets. Si le Québec des régions veut vraiment dire quelque chose, pourquoi ne pas résoudre cette question à l'occasion du premier dossier examiné par le BAPE qui traite de cette problématique?

Bien sûr, certains diront qu'il y a déjà un site d'enfouissement à cet endroit et que le préjudice n'est pas important. Permettez-moi d'être en désaccord avec cette affirmation. Le Gardeur et les Municipalités environnantes n'ont pas à subir une dégradation de leur environnement à cause de l'incapacité de la Communauté urbaine de Montréal, et d'autres Villes d'importance, à régler leur problème d'élimination des déchets.

Ce qu'il nous faut, c'est une véritable politique intégrée en matière de gestion des déchets. D'ailleurs, le projet de règlement sur les déchets solides, qui pourrait être adopté prochainement, comportera-t-il de nouvelles dispositions qui modifieront les normes relatives à la gestion des sites d'enfouissement d'une manière peu souhaitable? Pourquoi ne pas retarder la décision dans le présent dossier jusqu'à ce que la politique soit connue ou que le règlement soit adopté?

Six (6) motifs bien précis motivent notre opposition, certains sont de nature technique, d'autres de nature socio-économique. Alors, dans un premier temps, les motifs d'ordre technique.

Les incidences environnementales du projet d'agrandissement et la dégradation du milieu écologique me préoccupent énormément. Tous les documents d'information consultés et l'expérience vécue par les citoyens de Le Gardeur démontrent que

les inconvénients reliés à l'exploitation du site n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, et au fur et à mesure de l'augmentation de la quantité de déchets enfouis.

Quelle assurance avons-nous que les nuisances découlant de l'exploitation du site proposé et celles postérieures à la fermeture de celui-ci ne seront pas plus importantes que celles expérimentées actuellement? On pense simplement qu'un site qui est fermé, entre autres, a une durée de vie d'environ trente (30) ans.

Abordons maintenant immédiatement ces inquiétudes. Premièrement, le biogaz. La documentation à notre disposition a fait état de problèmes reliés à l'émission de biogaz. Des odeurs de gaz seraient maintenant perceptibles de l'autoroute 40. Et je peux vous dire qu'on a ralenti ce soir, nous autres aussi, et on les a senties. Et, d'ailleurs, plusieurs ce soir sont arrivés et m'ont dit: "Gilles, as-tu remarqué?" Oui, parce qu'évidemment on est encore plus sensibles maintenant.

Un des plans fournis avec l'étude d'impact indique clairement que les vents dominants - et ça, c'est une des choses qui nous touche encore, qui a une particularité à Le Gardeur, Charlemagne et Repentigny - propulsent les rejets de biogaz en direction des plus importants foyers résidentiels de notre ville. Et les vents dominants - c'est clair,

net et précis - ils sont dans notre direction.

L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire est de nature à altérer, à long terme, la qualité de l'air des propriétaires des cent trente (130) unités de logement du foyer résidentiel formé par les rues Jean-Pierre, Nathalie, Monique, Chantal, Chemin Presqu'île, Montée Charbonneau, de notre municipalité. Et ces citoyens-là sont situés, avec le projet d'agrandissement, à moins d'un kilomètre du site. Même si on a du bois, de la forêt, évidemment le site est là pareil, même si on ne le voit pas. Et toujours dans une perspective de vents dominants. Quelles explications pourrons-nous donner à ces citoyens?

Maintenant, on parle du deuxième élément qui est le lixiviat. La méthode utilisée actuellement sur le site pour le traitement du lixiviat n'a pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation en bonne et due forme. Depuis plus de six (6) ans, la méthode de traitement du lixiviat n'est qu'au stade expérimental. Pourquoi en est-il ainsi? Aucune réponse précise n'est formulée à cet égard.

Troisième élément, la circulation des véhicules. Lorsqu'on considère que chaque camion qui fréquente le site transporte approximativement cinq (5) tonnes de déchets et que l'enfouissement total sur une base annuelle représente plus de neuf cent mille (900 000) tonnes, l'achalandage journalier représente

donc neuf cents (900) camions lourds par jour dans notre environnement immédiat, si l'on fonde le calcul sur une base de deux cents (200) jours ouvrables par année.

Dans les études actuellement de BFI, on dit quatre cent trente-cinq (435) camions, de 91 à 93. Charlemagne a présenté son mémoire cet après-midi, ils sont allés encore plus loin en termes de calcul - on se complète à ce niveau-là, c'est ce qui est intéressant - on parlait actuellement de sept cent trente-cinq (735) camions par jour, actuellement, qui sont calculés. Et l'impact pour nous, Le Gardeur, est quand même important.

Même s'il y a des indications qui disent que des gens doivent passer par la Montée Dumais, donc ils doivent suivre la 640, on réalise que... on vient d'ouvrir à Le Gardeur une sortie d'autoroute, qui est la Montée Pierre Le Gardeur et, pour les camions, ils viennent de sauver en termes de kilométrage et de temps beaucoup de temps. Ils l'ont compris tout de suite.

Ce qui veut dire que plus de 50 % de ces camions-là descendent à notre sortie, passent entre notre piste cyclable, qui malheureusement passe là, qui va rejoindre celle de Charlemagne, passent à côté, ils vont rejoindre le site à ce moment-là, parce que pour eux autres, ce qui est important, c'est évidemment le temps et le kilométrage, et ils sont

là aussi pour rentabiliser leurs camions. Donc, c'est un problème qu'on vit, les deux (2) Municipalités.

Je pense que Charlemagne entre autres vous l'a bien spécifié, même s'il y a une signalisation qui est adéquate, on s'aperçoit que la réalité, c'est une autre chose. En fait, la réalité, c'est autre chose. C'est ce qu'on vit actuellement et on a des problèmes. D'ailleurs, on se concerte, les deux (2) Municipalités actuellement pour essayer de régler ce problème-là. Donc, l'accès des camions au site par la voie de service de l'autoroute 40 représente un inconvénient majeur pour les citoyens de Le Gardeur ou de Charlemagne.

Maintenant, on parle d'une autre mesure que sont les mesures d'atténuation. L'étude d'impact soumise par le promoteur fait état d'un certain nombre de projets non encore réalisés. Les projets de compostage et de l'établissement d'un centre de tri en sont des exemples. La construction d'une mini centrale électrique pourrait s'avérer intéressante, mais elle aussi n'est qu'un projet avec aucune autre assurance de réalisation.

Quand on pense que le site existe quand même depuis 1967 - c'est sûr, pas nécessairement à la même échelle - et qu'il a été acheté ensuite par BFI en 86, ça fait quand même dix (10) ans. Et, à ce moment-ci, il y a des choses qui ont été dites, je

ne suis pas sûr qui ont toutes été réalisées.

Quand on parle maintenant du projet Mobius - plusieurs en ont parlé ce soir - et aux autres efforts de sensibilisation de la population à la réduction de production des déchets, disons que pour le moment ce programme ne vise que la population de la Municipalité régionale de comté les Moulins et, en conséquence, ne représente que 3.5 % du bassin de la population desservie.

La compagnie Usine de triage Lachenaie inc. fait grand état des mesures d'atténuation qu'elle entend mettre sur pied. Force nous est de constater qu'à ce chapitre, peu d'engagements concrets peuvent apaiser les inquiétudes suscitées par le projet d'agrandissement.

Maintenant, les motifs socio-économiques. Dans un premier temps, la diminution de la valeur des propriétés, ça a été mentionné ce soir par plusieurs citoyens de Lachenaie. J'ai mentionné plus tôt, lors de mon exposé, que le plus important foyer résidentiel de Le Gardeur est situé à moins d'un kilomètre par rapport à l'agrandissement, deux (2) kilomètres par rapport à ce qui est existant, du site d'enfouissement. Sans être un expert en la matière, je crois cependant que la valeur marchande des immeubles de ce secteur sera affectée et que la revente de ces immeubles pourrait être difficile dû à la présence d'un mégasite d'enfouissement à

proximité.

Certaines Municipalités seront compensées. Les Municipalités formant la Municipalité régionale de comté les Moulins ont signé une entente avec le promoteur, en vertu de laquelle la compagnie Usine de triage Lachenaie les compensera jusqu'à concurrence entre autres de trois millions de dollars (3 M$) sur les cinq (5) dernières années.

Alors, ce qui est clair - et puis je pense que le maire Therrien a bien explicité les différentes ententes qui on été signées - il est clair que pour les Municipalités - qu'on parle de Charlemagne, Le Gardeur, Repentigny - dans des Moulins, c'est les retombées économiques; dans l'Assomption, c'est les retombées écologiques ou atmosphériques du projet.

De plus, l'agrandissement demandé ne suffira que pour environ six (6) ans, selon le scénario moyen envisagé par la compagnie Usine de triage Lachenaie inc. Après quoi, rien ne nous assure qu'un agrandissement vers le nord ne sera pas requis.

Et on sait que dans le document de BFI comme tel, on dit actuellement qu'on a une possibilité pour cent (100) ans à venir, en termes de déchets, alors qu'ils sont propriétaires du site pour une valeur d'environ cent (100) ans. Ça nous inquiète ça aussi.

Alors, après quoi, rien ne nous assure qu'un

agrandissement vers le nord ne sera pas requis. Avant de s'installer à Le Gardeur, les futurs résidants devront donc considérer la possibilité que le dépotoir soit de plus en plus près de leur résidence dans l'avenir, compte tenu que les projections d'agrandissement vont toujours vers le nord-ouest, donc vers Le Gardeur.

Deuxième élément, la nécessité d'une politique globale. L'agrandissement proposé du site n'offre qu'une solution temporaire au problème plus global de la gestion des déchets dans la région métropolitaine. Je suis d'avis que nous sommes en quelque sorte à la croisée des chemins. En ce sens, pouvons-nous nous payer le luxe de gérer à la pièce le développement des sites d'enfouissement au Québec? Une politique globale s'impose et cette politique doit se traduire à l'échelle du Québec par une gestion responsable et régionale des déchets.

La Ville de Le Gardeur s'oppose, en l'absence d'un plan global, à l'exportation massive de déchets d'une Municipalité régionale de comté à l'autre. A cet égard, l'article 115 du Règlement sur les déchets solides prévoit que l'exploitant d'un lieu d'élimination n'est tenu d'accepter que les déchets provenant du territoire de la Municipalité régionale de comté ou de la Communauté urbaine où il se trouve. On reconnaît là en quelque sorte le principe de la responsabilité régionale qui, à mon avis, devrait être la norme dans l'établissement de toute

politique relative à ce sujet.

Je crois personnellement que si le BAPE recommandait au ministre de l'Environnement d'autoriser cet agrandissement et que cette recommandation était retenue, on règlerait temporairement le problème de la région de Montréal et de Ville de Laval au détriment des citoyens de la Ville de Le Gardeur.

C'est pour ces motifs que la Ville de Le Gardeur s'oppose officiellement au projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de la compagnie Usine de triage Lachenaie. L'implantation d'un mégasite à proximité de son territoire et l'expansion actuelle ou future de ce dernier en direction de son territoire amènent la Ville de Le Gardeur à considérer l'utilisation de tous les moyens mis à sa disposition pour contrecarrer la mise en oeuvre de ce projet ou, à tout le moins, reporter sa réalisation dans le temps. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de votre présentation. Je vais débuter pour les questions. Est-ce que Ville de Le Gardeur achemine ses déchets actuellement au site de Lachenaie?

M. GILLES LABBÉ:
Je vais vous avouer qu'il y a un an, on le faisait, maintenant ils sont acheminés vers Berthier.

LE PRÉSIDENT:

Vous allez vers Berthier?

M. GILLES LABBÉ:

C'est ça, le site de Berthier.

LE PRÉSIDENT:

Le site de Berthier, est-ce que c'est un site de capacité analogue à celui de Lachenaie?

M. GILLES LABBÉ:

Non, non, non. C'est un petit site qui probablement, dans le temps aussi, sera fermé comme probablement celui de Miron, ainsi de suite. Donc, ça pourrait faire des clients potentiels pour BFI.

LE PRÉSIDENT:

Si, par exemple, le site de Lachenaie n'était pas autorisé, craindriez-vous à ce moment-là que les autres Municipalités s'en aillent toutes vers Berthier, à ce moment-là?

M. GILLES LABBÉ:

Non. Ce qui arrive, je vais vous avouer qu'actuellement, au niveau de la MRC, on a formé un comité de maires dans lequel - d'ailleurs, ça a sorti dernièrement, il y a environ trois (3) semaines - on est rendu à la phase d'étude d'un site potentiel qui a été identifié, qui serait à l'Épiphanie, dans lequel la MRC prendrait ses responsabilités. On est maintenant à la phase de décision, en termes de coût

et puis tout ça.

Donc, nos déchets, on veut vraiment à ce moment-ci en faire une volonté au niveau des élus d'en arriver à ce qu'on appelle une situation où, là, la population maintenant est informée qu'il y a un site potentiel qui a été choisi par les maires et, là maintenant, il reste à chacune des Municipalités de prendre la décision: est-ce qu'on est prêts à investir, consulter les gens et aller dans cette démarche-là.

LE PRÉSIDENT:
La décision se prendrait dans quel horizon?

M. GILLES LABBÉ:
Bien, on chemine actuellement, le comité a été annoncé. Parce que là, on est à la phase de réalisation. Donc, il y a un comité de consultation, il y a deux (2) maires actuellement qui sont sur le comité. Donc, on est dans la phase de réalisation et de consultation.

LE PRÉSIDENT:
Donc, on peut imaginer que, dans un espace de temps de disons trois (3) ans, la MRC pourrait avoir son propre site?

M. GILLES LABBÉ:
Je peux vous avouer qu'il y a une volonté. Si la

population le veut, ainsi que les élus des différentes Municipalités, on devrait normalement aller vers cette alternative-là.

LE PRÉSIDENT:
Cependant, entre-temps, disons entre le moment prochainement actuel et dans trois (3) ans - là, vous, vous allez à Services sanitaires RRS inc., ce que j'ai comme donnée ici, et il y a d'autres Municipalités par exemple de votre MRC qui vont à Usine de triage Lachenaie - entre-temps, qu'est-ce qui se passe par exemple? Je crois que c'est Mascouche qui va à UTL, qu'est-ce qui arrive avec Mascouche?

M. GILLES LABBÉ:
Actuellement, ce qui arrive, c'est qu'évidemment on est dépendants des contrats. Actuellement, on a un contrat de trois (3) ans, il reste deux (2) ans à faire. Alors, à ce moment-là, évidemment, quand on ira en soumission, dépendant le plus bas soumissionnaire où il fera affaires - est-ce que c'est avec BFI, est-ce que c'est avec Berthier? - on va être dépendants à ce moment-là. nous autres, on prend celui qui est capable de nous donner le service, au plus bas soumissionnaire conforme à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT:
Donc, vous vous basez sur le plus bas prix?

M. GILLES LABBÉ:

C'est ça, évidemment.

LE PRÉSIDENT:

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

En page 3 de votre mémoire, vous dites:

> *"On peut penser, par exemple, au projet municipal d'aménagement d'une piste cyclable de seize (16) kilomètres longeant le Chemin de la Presqu'île."*

Donc, avec le projet d'agrandissement, vous dites que ce projet-là pourrait être révisé ou remis en cause. Pouvez-vous élaborer un peu?

M. GILLES LABBÉ:

Oui. Évidemment, je pense que tout le monde le sait - et puis ça a été bien dit ce soir - il y a tout un phénomène de conscientisation là-dedans. Je pense que Le Gardeur, comme Municipalité de la MRC de l'Assomption, même s'il y a un site à côté - ça serait facile de dire: "Voilà la solution. On va aller à côté et puis on va grossir ça, ça va devenir énorme" - on dit: "Non. On a comme élus des responsabilités. Il faut aussi sensibiliser notre population, quand on parle de récupération, quand on parle de déchets dangereux et quand on parle des déchets aussi."

Si les gens sentent - et puis, "sentent", c'est péjoratif - dans le sens que si les gens voient que le site est chez nous, ce n'est pas comme Laval où ils voient juste les camions passer puis ils s'en vont ailleurs, puis ce n'est pas comme Montréal où ils voient les camions passer et puis ils s'en vont ailleurs, si on a le site chez nous, ça va sensibiliser les gens.

Nous autres, on avait un projet de parc dans ce secteur - le parc est déjà là, d'ailleurs, puis la piste cyclable s'en allait là - on est à moins d'un kilomètre de l'Usine de triage de Lachenaie. Comment pouvons-nous maintenant... Parce que déjà on en parle beaucoup, ça se parle beaucoup dans le milieu; les gens, plusieurs ont réalisé qu'il y avait un site là; ils ne pensaient pas que ça avait tant d'ampleur que ça. Comment maintenant on va réussir à amener notre monde et à les sensibiliser au fait: "Venez-vous en vers le site". Alors, il y a toute une dynamique là-dedans.

Si on peut arrêter tout ça en disant: "Peut-être que si on se regroupait entre MRC, et puis qu'on se parlait", et qu'on disait: "O.K., deux (2) MRC ensemble font un site", au lieu d'avoir un système où là on ne sait pas où ce qu'on va s'en aller avec ça, en termes de superficie qui va être occupée, en termes de déchets qui vont rentrer là. On le vit quotidiennement actuellement avec les camions, c'est

souvent malheureusement la première façon qu'on l'a vu.

Et là, les gens, quand nous autres on vendait notre produit en disant: "Il y a un parc, il y a une érablière, il y a une piste de ski de fond, il y a de l'hébertisme l'été là"... Et nous autres, c'était tout naturel pour la Municipalité d'amener notre piste de ski de fond là. Alors, il reste juste ce petit bout-là à faire et on est raccordé, on est déjà raccordé. Et là, comment, si ça prend des proportions démesurées, si on commence à sentir ce qu'on sent actuellement, comment allez-vous...

Dans notre projet, comme Municipalité, à cause de l'érablière - il faudrait voir le site, je pense qu'on saisirait ce qu'on veut faire avec ça - c'était des pique-niques, déjà il y avait des classes écologiques, il y a déjà des ententes entre la Municipalité et le site de ski de fond et, l'été aussi, pour amener les enfants des écoles. Vas-tu continuer, si à un moment donné il y a des odeurs, et puis que tu es obligé d'expliquer en même temps qu'à côté tu as une usine de déchets ou qu'il y ait un système d'usine de triage qui amène tous les déchets des autres Municipalités à côté de tout ça? On a un problème.

Et c'est pour ça qu'à un moment donné, quand je dis: on remet en question, c'est qu'on s'interroge, on veut voir ce qui va arriver avec ce projet-là. Parce que nous autres, ça peut avoir des impacts au niveau

de notre population. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on avait planifié.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A la page 4 de votre mémoire, à la dernière ligne, vous parlez de:

> *"Récemment, les cours de justice ont eu à déclarer que l'importation des déchets destinés à l'enfouissement, provenant d'états américains, est illégale au sens de la réglementation provinciale."*

Est-ce que vous parlez ici de la décision touchant Intersan?

M. GILLES LABBÉ:
C'est ça, effectivement. C'est, en fait, la dernière décision qui a été rendue, je pense, il y a trois (3) semaines environ.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Monsieur Labbé, je voudrais vous demander: j'imagine que vous assistez régulièrement aux rencontres de l'Union des municipalités du Québec avec votre MRC, est-ce que vous y faites part de toutes ces préoccupations? Est-ce que là-bas il existe un comité qui se penche sur cette problématique qui s'en vient vers les MRC régionales?

M. GILLES LABBÉ:
Oui. Alors, je vais vous avouer dans un premier temps que j'ai été élu comme maire en novembre dernier, alors j'avais déjà une expérience comme conseiller municipal. J'ai dans mon équipe actuellement un comité qui est en formation. J'ai monsieur Fichaud d'ailleurs qui est conseiller ici, qui est responsable du comité. On a pris des engagements fermes comme Conseil de ville, je peux vous dire d'ailleurs qu'on en était très fiers.

En 82, on a été une des premières villes à parfaire le recyclage, dans le temps où on récupérait seulement que le papier journal, qu'on mettait ça dans des bacs de bois. Malheureusement, ça n'a pas fonctionné parce qu'il n'y avait personne pour les récupérer, comme on pensait.

Maintenant, on réembarque dans un système, on aura des décisions à prendre avec des citoyens. C'est vraiment un comité environnemental qui commence en avril.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que votre Municipalité a aussi un programme d'assainissement des eaux qui est en marche?

M. GILLES LABBÉ:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Construit ou en...

M. GILLES LABBÉ:
C'est ça. On a un programme actuellement qui est complet, qui devrait se finaliser, en fait on parle de fin d'été cette année, en collaboration avec la Municipalité de Charlemagne.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et c'est de quelle ampleur?

M. GILLES LABBÉ:
On parle en termes d'ampleur, c'est un projet d'environ... si on parle des interceptions, les stations de pompage, en tout cas c'est environ vingt millions (20 M$), pour les deux (2) municipalités.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que votre usine d'épuration va déverser l'effluent dans la rivière en aval du déversement du site?

M. GILLES LABBÉ:
Ce n'est pas dans le même secteur. Ça va être dans la rivière l'Assomption comme telle, alors que ça va être déversé non pas dans la rivière qui serait la même au niveau du lixiviat par exemple, des choses comme ça.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Merci.

LE PRÉSIDENT:

Concernant le site de UTL, advenant par exemple que la quantité des déchets - parce que vous avez mentionné des scénarios forts tout à l'heure - serait sensiblement inférieure au scénario fort et, par exemple, que les projets de centrale électrique se faisaient, le centre de tri, est-ce que le projet pourrait vous apparaître plus acceptable à ce moment-là?

M. GILLES LABBÉ:

Je pense qu'il faut arriver avec ce qu'on appelle une conscientisation. Je pense qu'à un moment donné, des projets de cette ampleur-là, BFI le fait bien et c'est un privé, il veut générer son projet, même s'il s'implique dans le milieu, c'est évident qu'il y a une question de sous au bout de la ligne, et c'est normal. Il est agressif sur le marché, il veut amener le plus possible.

Dans les faits, on le vit déjà actuellement. On parle d'odeurs, même si on nous avait dit qu'il 'y aurait pas de problème, que ça s'en venait. Si à ce moment-là on nous parlait de camionnage, on le vit directement chez nous à Le Gardeur. C'est des choses qu'on vit actuellement, qu'on peut quantifier, qu'on peut visuellement parler, qu'on regarde. On parle de mouettes, on parle de toutes sortes de choses. Alors, évidemment, on les vit ces situations-là

actuellement, alors que BFI dans ses documents nous disait: "Écoutez, on va revêtir tous les jours", un paquet de choses. Alors, on a des inquiétudes là-dedans.

C'est clair que nous autres, on dit: "Si on se regroupe entre deux (2) MRC" - il y a une différence entre deux (2) MRC et puis une situation où on va avoir les déchets de Montréal, Laval, peut-être Berthier tout à l'heure, Deux-Montagnes, ainsi de suite - on ne parle plus de la même chose, ce n'est plus le même genre de projet. Et je pense qu'entre élus on est capables de prendre nos responsabilités là-dessus et ça nous inciterait peut-être plus à parler aussi de recyclage et d'amener les jeunes, tout le monde à participer là-dedans, parce que ça devient un intérêt pour tout le monde à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT:
Par exemple, vous avez mentionné tout à l'heure que vous aviez un projet de site sur le territoire de la MRC. Vous avez dit qu'on peut parler d'un horizon de trois (3) ans avant d'obtenir des précisions. Donc, ni plus, ni moins, vous demandez un délai de grâce de trois (3) ans à la Municipalité de Berthier, si je comprends bien, Sainte-Geneviève-de-Berthier. Vous devriez envoyer vos déchets encore pendant disons un minimum de trois (3) ans à cet endroit-là.

Vous avez également mentionné dans votre mémoire, je

ne sais pas si c'est dans la deuxième version, mais à la première version vous donnez l'exemple de la Ville de Laval qui n'a pas de site actuellement. Laval, par exemple, ferait quoi à vos yeux si au mois de mai le site n'est pas agrandi? Donc, Laval serait prise avec un problème.

M. GILLES LABBÉ:

Vous savez, les alternatives, je pense que c'est à un autre niveau qu'on peut en parler. On savait que le site devait être fermé normalement depuis plusieurs mois et, actuellement, ils ont eu une permission du Ministère de remplir, de continuer de cette façon-là. Je pense qu'on est rendu, compte tenu que c'était la première occasion qu'on a de le faire, que le gouvernement se penche sur le problème. Il ne faut pas qu'on soit pris dans des situations d'otages. Je pense qu'on vit un problème actuellement. Est-ce qu'on irait agrandir le site en disant: "Écoutez, on n'a pas d'autre alternative"?

Chez nous, on prévoit actuellement un site, même si on sait qu'il y en a un à côté et puis qu'il y en a un à Berthier. On prévoit dans le temps. Est-ce qu'on va l'utiliser dans trois (3) ans, dans cinq (5) ans, dans six (6) ans? Ça sera les Municipalités. Mais on se prévoit ça, on fait de la prévention à ce niveau-là.

Maintenant, entre-temps, on fait quoi? Bien là, évidemment, on sait que BFI - puis, c'est ce qu'on

nous dit - ils sont rendus à la limite. C'est quoi, les autres alternatives? Je vais vous avouer que je ne suis pas un spécialiste. Est-ce qu'il y en a d'autres? On sait qu'à un moment donné il y avait l'incinération à Montréal, on a décidé de fermer ça. Il y avait un projet à Rivière, on a décidé d'éliminer ça. Alors, je pense qu'au lieu que chacune des Villes fasse chacun son petit bonhomme de chemin, on peut se débrouiller ensemble, deux (2) MRC, pour faire un site pour deux (2) MRC et avoir les spécialistes en conséquence.

Si tout le monde dit: "Bien, BFI va régler les problèmes d'à peu près la moitié du Québec", on a un problème.

LE PRÉSIDENT:
Par exemple, on peut imaginer que le Conseil des ministres, parce que c'est lui qui rend les décisions sur ce type de projet là, sur recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune ... Dans quel contexte le gouvernement va-t-il se situer, d'après vous, étant donné que le gouvernement, lui, représente l'intérêt de l'ensemble du Québec?

Quels seront les paramètres de décision du gouvernement sur la non-autorisation ou l'autorisation ou l'autorisation conditionnelle du projet? Quels seront les paramètres de décision, à vos yeux, du gouvernement qui doit penser en fonction de

l'intérêt de l'ensemble des citoyens?

M. GILLES LABBÉ:

Je pense qu'il devrait y avoir des incitatifs, quand on parle entre autres en termes de tonnes métriques à traiter. Il devrait y avoir des limites aussi à un moment donné. Il devrait y avoir un genre de sensibilisation au niveau des Municipalités à prendre nos responsabilités à ce niveau-là. Je pense que les populations sont prêtes à s'impliquer, on en a parlé tout à l'heure.

Quand on parle d'assainissement, le gouvernement est arrivé, a dit: "Écoutez, on a créé des incitatifs; les Municipalités, vous devez y participer." Je ne connais pas un citoyen qui a dit non à ça. Même si les Municipalités chez nous, on participe pour plus d'un million et demi (1,5 M$), même deux millions (2 M$) en fait dans le projet d'assainissement, les gens, quand ils comprennent le bien-fondé, tout le monde à ce moment-là, en termes d'environnement ou de sensibilisation, on est prêts à investir. Par contre, si la Ville en haut ne le fait pas, ils ne comprendront pas.

Alors, je pense que si le gouvernement du Québec pouvait arriver avec des gens, puis je pense qu'ils ont les moyens de le faire, de dire: "On a une politique globale", ce qui va faire que tout le monde... on ne dira pas nécessairement "pas-dans-ma-cour", chez nous on est prêts à le faire. Mais on

n'est pas prêts à avoir le volume qui s'en vient dans le coin, dans le secteur.

Alors, moi, je me dis: je pense que le gouvernement a un rôle à jouer à ce niveau-là. Que ce soit par l'Union des municipalités, par le gouvernement provincial au niveau des incitatifs, on va prendre nos responsabilités là-dedans et puis nos populations vont nous suivre.

LE PRÉSIDENT:
Par exemple, est-ce qu'il faudrait quand même laisser un délai de transition? Est-ce que le gouvernement devrait quand même laisser un délai de transition à certaines Municipalités?

M. GILLES LABBÉ:
Je vais vous dire, en autant... c'est toujours le problème. Si vous me dites: "On va lui donner..." Vous savez, j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un qui disait: "Le site devait durer dix (10) ans, il va durer cinq (5) ans, il va durer quatre (4) ans." Alors, moi, je veux bien faire des compromis, je veux que tout le monde on se responsabilise. Si on sent qu'il y a une démarche et qu'on n'agrandit pas à des proportions qui va créer... déjà, actuellement on a des odeurs, déjà on a des problèmes de camionnage. Déjà, les Municipalités, en tout cas Charlemagne et Le Gardeur, on se regroupe actuellement pour essayer de se protéger à ce niveau-là. Déjà, au moment où on se parle.

Si le gouvernement dit: "Donnez-moi un délai de cinq (5) ans, et puis que je vous ramène X tonnes métriques", je voudrais bien connaître l'impact avant de dire: "Oui, je suis prêt à vous donner un délai." Je ne connais pas tout le dossier au niveau de savoir c'est quoi les autres alternatives, il y en a peut-être d'autres qu'on ne connaît pas.

Actuellement, Miron est là, il est prêt à recevoir. Eux autres, ils se plaignent qu'il n'y a pas assez de monde qui vont chez eux. Alors, il y a peut-être une situation de compromis qui pourrait être faite. Au lieu de dire: "On va donner un agrandissement à Lachenaie", puis ça va nuire à toute la région et puis on ne pourra peut-être pas s'en remettre à ce moment-là - je le sais pas - moi, je me dis: peut-être que l'alternative, c'est Miron. Je vous envoie ça comme ça, il y a peut-être d'autres alternatives qu'on ne connaît pas aussi.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Monsieur le maire, en page 6 de votre mémoire, on fait référence, on dit que:

> *"Tous les documents d'information consultés et l'expérience vécue par les citoyens de chez vous démontrent que les inconvénients reliés à l'exploitation du site n'ont cessé*

d'augmenter au fil des ans, au fur et à mesure de l'augmentation de la quantité de déchets enfouis."

Quand vous parlez des inconvénients, vous référez aux goélands, vous référez aux odeurs, vous référez à la circulation intensive de camions. Est-ce qu'il y en a d'autres inconvénients?

M. GILLES LABBÉ:
Évidemment, on parle de poussière, des choses comme ça. C'est des éléments, vous savez, c'est comme... tout est une question de sensibilisation. Au début, les gens nous disaient: "On a des odeurs"; on disait: "Bien, écoute, il y a peut-être un marécage, il y a peut-être quelque chose." On s'aperçoit que c'est de plus en plus insistant. On l'a vérifié ce soir, on a ralenti, on a pris le temps.

Alors, on s'aperçoit que là, oups! on les identifie les odeurs. Oups! on s'aperçoit que des goélands... on disait au début: "Il n'y a pas de McDonald chez nous", mais on disait: "Regarde donc ça, il y en a beaucoup de goélands." Tu sais, à un moment donné ... Tu sais, tu dis: "Bien, ça doit venir du fleuve", mais tout d'un coup tu t'aperçois que oups!

C'est comme ça qu'on est en train de se sensibiliser, puis la provenance. C'est les citoyens de mon secteur, quand on parle du secteur de la Presqu'île, la pétition vient d'eux autres; eux autres, ils la sentent encore plus que nous autres. Ils nous en

parlaient; au début, on disait: "Bien, écoute, non, c'est pas si pire."

Là, après ça, on a commencé à s'informer, à aller chercher des documents, voir c'était quoi l'usine, voir les problèmes qu'ils vivaient aussi, voir ce qui s'était engagé, voir ce qui se faisait. Et là, on s'aperçoit qu'on commence à vivre des problèmes. Et avant que ça devienne disproportionné, il faut prendre dans le fond des actions.

Et je peux vous dire que la population - on le voit ici - et la population chez nous dans notre secteur et au niveau des différentes municipalités sont de plus en plus conscientes des inconvénients. On ne dit plus: "Ça vient peut-être de tel secteur." Là, on commence à être capables d'identifier. Alors, je pense qu'il est encore temps d'agir à ce niveau-là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Un point de vérification avec vous. A la page 8, quand vous avez parlé du quartier touché par les rues Jean-Pierre, Nathalie, Monique, Chantal, est-ce que, avec l'agrandissement du site qui est demandé, est-ce que j'ai bien compris que ces gens-là vont se retrouver à moins d'un kilomètre?

M. GILLES LABBÉ:
Oui. Pour être assez précis, ils vont être à 1.06 kilomètre de l'endroit d'agrandissement. Et c'est des quartiers quand même, là... on parle de bunga

lows, de maisons qui ont des valeurs de cent cinquante mille (150 000 $) et c'est des gens qui sont à proximité. Je veux dire, ils ne le voient pas à cause de la forêt. Ils ont choisi une qualité d'environnement là et actuellement ils la vivent déjà, la situation. Ils sont très près.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Quand vous parlez, en page 10 de votre mémoire, page 9 à la fin et en page 10 de votre mémoire, vous dites:

> *"Quant au projet Mobius et aux efforts de la population à la réduction de production des déchets"*

est-ce que par là vous voulez dire que le programme Mobius devrait être offert de façon plus large aux gens?

M. GILLES LABBÉ:
Exactement. Je pense que, moi, je l'ai appris en faisant l'étude des documents, des choses comme ça. On cherche actuellement au niveau de notre comité environnemental... le premier mandat qu'on a, c'est d'aller chercher tout ce qui se fait pour justement partir du bon pied. Et quand on va partir, moi, j'ai un principe là-dedans, je me dis: "Quand tu pars, tu pars comme il faut. Prends le temps qu'il faut, mais pars comme il faut et puis ça va durer cent (100) ans." Tu ne pars pas et puis tu t'en vas comme ça et puis, à un moment donné, tu décides: "Bien, sais-tu,

finalement on laisse tomber ça."

Alors, c'est dans ce sens-là. C'est le mandat actuellement que le comité a et on va chercher toutes ces choses-là. Et quand on parlait du Mobius, nous autres, on a dit: "Oui, excellent. On va aller chercher ce qu'il y a là-dedans." Puis si on pouvait se concerter, ça serait encore mieux.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Vous parlez que, chez vous, vous avez un comité environnemental. Comment ça fonctionne? Comment il a été créé, ce comité?

M. GILLES LABBÉ:
Il est en formation actuellement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Il est en formation.

M. GILLES LABBÉ:
Compte tenu qu'on a été élu en novembre. A ce moment-là, au 1er avril, dans notre Citadin, qui est notre revue municipale, les citoyens vont être appelés à offrir leurs services comme bénévoles. On appelle ça une offre de services bénévoles: tous ceux qui sont intéressés, à ce moment-là, on fait une description de tâches, pareil comme un emploi, mais c'est bénévole. Et les gens vont nous dire pourquoi - dans le fond, c'est ça les critères - pourquoi tu as le goût de t'impliquer dans ce

comité-là et quels sont tes antécédents.

Et, à partir de ça, on va sélectionner des gens, on va les impliquer. Il y a toute une stratégie là-dedans. Et nous autres, on s'est engagés en 96 à faire des gestes concrets en termes d'environnement. On se donne l'équivalent d'avril jusqu'à décembre pour faire toutes les études, aller chercher toutes les données, on en a déjà beaucoup. Et, à ce moment-là, on veut y aller concrètement mais d'une façon permanente.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Quand on parle des compensations qui sont versées par UTL, sous forme d'un fonds environnemental ou d'autres choses, quand vous entendez ça, quand il y a reconnaissance de ce principe-là, vous, vous vivez comment avec ça? C'est quoi vos impressions face à ça?

M. GILLES LABBÉ:
Moi, je vais vous dire ma réaction, je vais vous donner ma réaction première. Je dis, moi: il n'y a rien de négociable. Dans le sens qu'à un moment donné, je me dis: ma population, c'est quoi? C'est quoi qu'elle veut? Est-ce qu'elle veut des sous ou si elle veut une qualité de vie? Moi, quand j'ai choisis Le Gardeur, j'ai élevé mes quatre (4) enfants là, je n'ai pas choisi... c'est sûr que les taxes sont importantes, mais d'abord c'est une qualité de vie.

Chez nous, on a une population de première maison. On est une des Municipalités qui vend le plus de maisons dans la MRC; quand ça allait bien, c'était trois cents (300) par année; l'an passé, en temps de récession, on a vendu cent quatre-vingt-quatorze (194) maisons. Et ceux qui achètent chez nous, c'est toutes des jeunes familles que la madame est enceinte, puis le deuxième s'en vient, ou des choses comme ça.

Moi, ce que je veux leur donner - puis ça a été l'orientation depuis que je suis conseiller municipal et maintenant comme maire - c'est de donner à mes citoyens, mes concitoyens... j'ai investi dans une piste cyclable, on a une piste d'hébertisme, on a une piste de ski de fond, on a des érablières. On veut protéger le secteur patrimonial, on veut protéger le secteur de la Presqu'île parce que nous autres, c'est: "La ville à la campagne".

Et ça, ça a été toujours nos orientations. Vous prenez votre bicyclette et vous êtes à la Presqu'île, en plein avec les agriculteurs, les érablières, le bois, tout ça, c'est ce qu'on veut conserver chez nous. Et c'est nos orientations qu'on a données, puis on ne veut pas déroger à ça.

Alors, les sous, ce n'est pas notre priorité, ce n'est pas ça qu'on veut avoir. Nous autres, on veut

d'abord avoir un environnement qui est sûr, qui est certain. Si le BAPE, si tout le monde dit: "Il n'y a pas le choix, c'est ci, c'est ça, on s'en va là-dedans", tout le kit; on va dire: "C'est quoi, les compensations que vous donnez aux autres? Bien, au moins, donnez-nous l'équivalent de." Mais ce n'est pas un critère de négociation pour nous autres.

Nous autres, c'est d'abord: on est contre. On aurait pu dire: "On aimerait que le site fasse attention à ci, ça, ça, ça." Non. On a dit: "On est contre l'agrandissement du site", parce qu'on veut d'abord protéger nos acquis, ce qu'on a actuellement. Et c'est ça notre position.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur le maire.

M. GILLES LABBÉ:
Merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Étant donné, monsieur le maire, que vous parlez que les incommodations principales sont dues au problème des odeurs dues à la production de biogaz, est-ce que vous croyez que la nouvelle réglementation devra aborder ce problème d'une façon obligatoire, de dire: peu importe ce qui s'en vient sur le site existant, est-ce que ça ne devrait pas être une mesure imposée de façon coercitive, à tout le monde?

M. GILLES LABBÉ:

Il faut le faire, madame. Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'il ne faut pas dire: "Oui, on va l'accepter, parce qu'on a des garanties que ça va être comme ça." Ça n'enlèvera pas le camionnage chez nous, ça, les volumes. Ça n'enlèvera pas le réseau routier. Les camions, quand ça passe, c'est cinq (5) tonnes de déchets qu'il y a dans chacun des camions. Alors, on peut peut-être mettre un diachylon sur ça, mais il va y avoir d'autres problèmes qui vont être rattachés à ça.

Notre inquiétude, nous autres, c'est vraiment une politique globale pour le Québec et c'est aussi une question de volume. A un moment donné, je pense que c'est ça nos inquiétudes de dire: "Ça n'enlève pas le camionnage, ça n'enlève pas le tonnage qui va se véhiculer là." Parce que les odeurs, quand les camions circulent, on les sent ça aussi, puis on ne peut pas mettre des filtres à biogaz sur chacun des camions.

En tout cas, il y aura toujours des inconvénients. Et nous autres, les citoyens chez nous ont choisi une qualité de vie et, moi, je m'engage à leur donner ça et puis à la maintenir. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui je suis content que le BAPE nous donne l'occasion de le dire, dans ce sens-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Également, concernant le réseau routier, il y a un petit bout, l'accès de l'autoroute qui traverse votre municipalité. Est-ce que ce bout de route est à votre charge en termes d'entretien et réparation?

M. GILLES LABBÉ:
Actuellement, on a un petit bout qui est à notre charge comme tel. Actuellement, c'est encore en négociation avec le gouvernement. Ce qu'on appelle les parachutages, ils veulent nous le donner comme tel, il y a juste la bretelle qui appartient au gouvernement. Nous autres, on a le petit bout qui est en bas, qui est dérisoire comme tel, c'est pour ça qu'on ne peut même pas mettre de bloc de ciment ou des choses comme ça.

Alors, c'est pour ça que Lachenaie, lui, a le plus grand bout comme tel qui est privé, qui lui appartient. C'est pour ça qu'on travaille en concertation les deux (2), à ce niveau-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Mais si les camions empruntent cette partie et il y a une certaine détérioration, ce sera la Ville de Le Gardeur qui aura en charge les réparations?

M. GILLES LABBÉ:
Exactement. Exactement, pour la partie qui nous appartient, comme Charlemagne pour la partie qui lui appartient.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Concernant l'échangeur, tantôt à la page 9 vous avez mentionné que l'échangeur avait été modifié récemment?

M. GILLES LABBÉ:
C'est un nouvel échangeur, ça fait deux (2) ans que c'est ouvert.

LE PRÉSIDENT:
Deux (2) ans. Je vous remercie. Alors, c'était les questions que la Commission avait à vous adresser. Alors, nous vous remercions de votre présentation et nous allons intégrer votre mémoire dans notre analyse.

M. GILLES LABBÉ:
Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Pierre Fabien du Club d'ornithologie des Moulins.

MME MANON DUFOUR:
Jean-Pierre ne peut pas se présenter, alors je vais déposer son mémoire.

LE PRÉSIDENT:

Alors, vous allez présenter son mémoire?

MME MANON DUFOUR:

C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Ça va.

MME MANON DUFOUR:

Alors, Jean-Pierre, il fait partie du groupe d'ornithologie de la région des Moulins, qu'on appelle le CORDM. C'est aussi un professeur d'écologie. Alors, je vais commencer avec... c'est simplement une réflexion qu'il avait écrite en 1993, soit le 11 mars 93, il avait appelé ça: "Lorsque survient le vent du nord".

Vous comprendrez que ce mémoire-là, étant donné que ce n'est pas le mien, peut-être qu'il va soulever certaines questions, mais je ne peux pas répondre parce que ce qui est dans ça est simplement rapporté tel quel.

LE PRÉSIDENT:

C'est ça. On est bien conscient de la problématique.

MME MANON DUFOUR:

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE).

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Si la Commission avait quelques questions à adresser par exemple à monsieur Fabien, est-ce que c'est possible que vous lui transmettiez?

MME MANON DUFOUR:
Avec plaisir, je vais lui faire parvenir.

LE PRÉSIDENT:
Alors, on peut procéder.
Madame Pagé?

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Dans son mémoire, monsieur nous parle, dans Des espaces verts qui écopent, et je cite:

> *"Aplanir une forêt, extirper du territoire de nombreux animaux ne sont pas des comportements logiques, surtout du point de vue écologique."*

Je voulais savoir s'il avait des indications à l'effet de quels sont les animaux qui vivent présentement dans le secteur visé par l'agrandissement, s'il avait des informations.

MME MANON DUFOUR:
Moi, je sais qu'on peut se référer à l'étude, ils ont fait une liste. Mais je vais quand même demander à monsieur Fabien qui connaît... je dois dire que dans la MRC des Moulins et même dans les environs, monsieur Fabien est un amant de la nature et il connaît quasiment chacune des mares d'eau par leurs

habitants.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

J'ai une autre question. Quand il parle des oiseaux charognards, il dit:

> *"Que feront les autorités du site pour contrecarrer une explosion démographique du goéland à bec cerclé."*

Je demandais si monsieur avait des suggestions, applicables légalement, à formuler aux autorités du site pour contrecarrer l'explosion démographique de ces oiseaux dits nuisibles.

MME MANON DUFOUR:

Je lui demande.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Aussi, monsieur nous parlait dans sa conclusion:

> *"Je me demande aussi si toutes les alternatives à l'agrandissement ont été étudiées."*

Alors, je voulais qu'il nous parle un peu, qu'il élabore un peu sur ces idées-là. Qu'est-ce qui est visé quand il parle des alternatives à l'agrandissement?

Aussi, je reviens dans la première partie du mémoire. Monsieur nous parle aussi, il dit:

"Le syndrome pas-dans-ma-cour a des répercussions même à Lachenaie. Les gens ne voulant pas d'un site d'enfouissement comme celui-là dans leur quartier, les ordures voyagent ailleurs et vont remplir les sites régionaux, qui s'avèrent être moins dispendieux pour les utilisateurs."

Donc, dans sa notion régionale des choses, est-ce qu'il voyait une double tarification ou une tarification différente, dépendamment du lieu de résidence des usagers? C'est tout.

MME MANON DUFOUR:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, madame.

LE PRÉSIDENT:
Je crois que madame Pagé a fait un bon tour des questions. Alors, si vous pouvez les communiquer à monsieur Fabien et lui demander s'il peut avoir l'amabilité de nous répondre, ça serait apprécié.

MME MANON DUFOUR:
Merci. Oui.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions. Alors, on n'a pas signifié ici à la Commission que des gens désiraient faire toute

rectification, donc il n'y aura pas de rectification. Il est maintenant 10 h 25. Alors, nous allons mettre fin à la soirée de séance d'audience. Bien entendu, nous allons poursuivre l'audience demain à 14 h. Alors, j'invite les gens à venir assister à la suite de l'audience. Bonne soirée à tous.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

_____

LISE MAISONNEUVE, S.O.